le rendez-vous de la rentrée 13, 14 et 15 septembre 2013



débat Enseignement supérieur Recherche stand FD de l'Essonne samedi 14.09 à 15h

### SEPTEMBRE 2013

Page 3, Loi Fioraso : du projet à la loi, et après... Anne Mesliand

Page 13, L'emploi scientifique Communiqué CS CNRS

Page 14, À propos des langues Pierre Boutan

Page 17, Classement de Shanghai I-P Kahane, G.Bodenhausen

Page 19, Sciences et société Hélène Langevin-Joliot - Commission ESR

Page 25, SANOFI, la recherche et l'enseignement supérieur

Pierre Boutan

Page 27, Recherche et innovation (I) Olivier Gebuhrer

Page 32, Ailleurs sur la ronde boule

Page 33, Note de lecture

Page 34, À la Fête de l'Huma

### la citation...

Ce qui manque dramatiquement, c'est une pensée complexe capable de traiter les problèmes fondamentaux pour armer les citoyens. ».

Edgar Morin

### **CONSTRUIRE L'AVENIR**

Cette période de rentrée, scolaire, universitaire, mais aussi politique, engage à voir grand, à ouvrir des chantiers ambitieux, à ne pas limiter son horizon... Réfléchir à la France de 2025, pourquoi pas ? Mais l'avenir dépend du cap que les volontés politiques choisissent de donner à leur action, et malheureusement, celui du gouvernement socialiste et écologiste reste orienté vers l'austérité, la compétitivité par la baisse du coût du travail, la soumission aux exigences du patronat, aux injonctions de l'union européenne... Les effets de la crise pèsent dramatiquement sur les salariés, les jeunes, les couches populaires, et bien d'autres, les profits s'envolent, et bien sûr les orientations prises par ce gouvernement ne peuvent inverser cette logique, pis, elles y contribuent!

Aujourd'hui, ce sont les retraites qui sont menacées par le projet de loi qui va être soumis au Parlement. Nouvel épisode de la destruction des acquis sociaux, ceux de programme du Conseil national de la Résistance notamment, ils sont loin « les jours heureux »\*! Après le pacte de compétitivité, après le vote de l'ANI, après les lois sur l'école, sur l'enseignement supérieur et la recherche... – et je suis loin de l'exhaustivité! – des pans entiers de notre système social continuent à être livrés aux logiques financières, contre l'intérêt général, contre la satisfaction des besoins sociaux, et au risque de catastrophes irréversibles, environnementales, sociales, et aujourd'hui guerrières...

L'adoption de la loi Fioraso consacre la poursuite, par ce gouvernement, de la politique engagée depuis une décennie, celle de la stratégie de Lisbonne. XYZ consacre à l'analyse de la loi et des conditions de son élaboration et de son adoption un important dossier, je n'y reviens pas ici. Sauf pour indiquer que sont devant nous les nombreux décrets que la loi prévoit et qui vont en organiser la mise en œuvre. Ce sont autant de terrains de bagarres pied à pied que nous allons mener, dans lesquelles notre analyse et nos propositions doivent se faire entendre clairement, contribuant à la politisation, au sens noble du terme, de notre milieu.

Car c'est bien un changement de cap qui est nécessaire! En même temps que s'accroissent inégalités, chômage, désindustrialisation, recul des services publics, mainmise sur la recher-

une nouvelle revue du PCF



Sciences Travail & Environnement http://progressistes.pcf.fr/ che..., apparaissent aussi, dans les luttes, dans les consciences, les possibilités de faire autrement, les voies d'une alternative, économique, politique et sociale. Et le rassemblement le plus large de celles et ceux qui veulent un changement, une politique de gauche qui se donne les moyens du changement, est à la fois notre objectif et déjà une construction.

Ce rassemblement, avec le Front de gauche, il a besoin de l'intelligence collective des citoyens, des connaissances les plus élaborées et les mieux partagées, du débat et des confrontations d'idées. L'université d'été du PCF, aux Karellis, a démontré notre capacité à mettre en œuvre ces exigences et à ouvrir un espace politique, culturel et démocratique dans lequel des intellectuels, des scientifiques, parmi les plus reconnus dans leur domaine, trouvent intéressant de venir s'exprimer. Avec la création de la revue *Progressistes*, nous ne pouvons être indifférents à ces signes de renouveau communiste!

Construire l'alternative ne se fera qu'en impliquant directement, personnellement et collectivement, les citoyens – nos collègues, les étudiants, l'ensemble des travailleurs scientifiques, les syndicats, les organisations intéressées aux questions scientifiques... Notre commission, de ce point de vue, entend d'une part poursuivre l'invention de ce nouvel outil politique qu'est l'Atelier législatif, d'autre part contribuer aux réflexions, vivantes en de nombreux lieux d'expression collective, sur la relation de la société avec les sciences et le mouvement des connaissances. L'enjeu est considérable, d'un point de vue démocratique – de la démocratie réelle que nous voulons – de créer les conditions d'une appropriation collective des connaissances, d'une irrigation de la société par les travaux, les questionnements, les résultats de la recherche, dans le respect intangible de l'indépendance intellectuelle des travailleurs scientifiques. L'enjeu est considérable de permettre aux citoyens d'exercer leur pouvoir d'élaboration et de décision politiques grâce à des confrontations d'idées libérées des pressions économiques, idéologiques, de permettre que l'accès aux connaissances et à leur mouvement ait sa pleine valeur émancipatrice.

De ce point de vue, les échéances électorales de 2014, municipales puis européennes, constitueront des temps forts pour faire de la question de la connaissance, de l'enseignement supérieur et de la recherche, une grande question populaire. Avec des propositions ! Le prochain numéro d'XYZ consacrera quelques réflexions à la politique européenne d'enseignement supérieur et de recherche et à notre projet européen.

La Fête de l'Humanité sera un moment politique fort, n'en doutons pas. Rassemblement offensif, ancré dans les luttes, elle nous permettra de nous retrouver pour approfondir ce que cet éditorial ne fait qu'indiquer. Samedi 14 septembre, au stand de la Fédération de l'Essonne, la commission tiendra son débat, cette année autour des *Enjeux de l'ESR et la réforme territoriale*. Le dimanche 15, à 14h, les communistes de la fac d'Orsay poseront la question: *Quelle place pour les citoyens autour des enjeux scientifiques et techniques ?* 

Nous vous attendons nombreux!

Anne Mesliand

<sup>\*</sup> Les jours heureux, c'est aussi un film de Gilles Perret, qui va sortir en novembre 2013. « Quand l'utopie des résistants devient réalité », c'est son sous-titre, il constitue un document et une réflexion que je vous invite à aller voir!



### Loi Fioraso



## du projet à la loi, et après ...

**Anne Mesliand** 

Le 9 juillet, au terme d'un examen parlementaire réduit, la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche présentée par la ministre Geneviève Fioraso était adoptée. Sans les voix des députés du Front de gauche, qui ont voté contre.

Une initiative législative était d'évidence nécessaire. Alors que la loi LRU avait constitué un des premiers actes législatifs de la présidence de Nicolas Sarkozy, et l'on comprend bien pourquoi, le gouvernement socialiste et EELV s'est donné une année pour élaborer un projet de loi sur l'ESR.

Si les mesures d'urgence, notamment budgétaires, appelées par la situation dramatique des établissements, des étudiants, de l'emploi et des budgets avaient été prises dès l'élection de François Hollande puis de l'Assemblée nationale, si cette période avait permis un débat réellement démocratique en ceci que le projet de loi eût été marqué par les revendications et les aspirations de la communauté universitaire et scientifique et par une ambition nationale d'une ampleur nouvelle et nécessaire, ce temps d'élaboration aurait été amplement justifié! Mais, dans l'ESR comme dans la plupart des domaines de la politique nationale, le changement n'est pas au rendez-vous... Pacte de compétitivité, réduction des dépenses publiques, dogme de réduction de la dette, soumission aux logiques libérales européennes, ces orientations non démenties amènent à une loi qui n'opère pas les ruptures, les changements de cap nécessaires. À bien des égards, elle poursuit en les aggravant les orientations sarkozystes.

Or la situation de l'ESR, les besoins du pays, culturels, économiques, de développement, la violence de la crise dont il faut rappeler qu'elle est globale, qu'elle atteint une dimension de civilisation, imposent au contraire de tout autres choix.

L'objet de ces pages sera de présenter, dans un premier temps notre analyse des principales orientations de la loi. Sous 5 têtes de chapitre, elle n'est sans doute pas exhaustive mais veut embrasser l'essentiel des transformations et leur logique.

Nous envisagerons ensuite les conditions qui ont entouré l'élaboration puis l'adoption de la loi, et interrogerons le déficit démocratique qui les caractérise.

Enfin, des extraits des interventions des élues du Front de gauche, M-G Buffet, députée communiste et B. Gonthier-Maurin, sénatrice communiste, en ouverture et en conclusion des débats parlementaires, montreront la portée de la voix qui s'est exprimée au Parlement pour un réel changement.

### Loi Fioraso: du Projet à la Loi, et Après...

### les grandes orientations de la loi

capitalisme!

Nous envisagerons le texte de loi sous cinq aspects :

- Missions de l'ESR
- Démocratie
- Recherche
- Formations
- L'organisation du service public et la réforme territoriale

### **Missions**

(cf. Missions et objectifs de l'enseignement supérieur, chapitre III du titre II du livre ler du Code de l'éducation)

Aux missions de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique et de coopération internationale, la loi LRU avait ajouté celles de « construction de l'espace européen de recherche et d'enseignement supérieur » et celle de « l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle » (art. L 123-3).

Au titre des objectifs du Service public (cf. art. L 123-2)La loi Fioraso maintient que « le service public d'enseignement supérieur et de recherche contribue à la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche ». Ce paragraphe n'est pas modifié, c'est remarquable : la France est l'unique pays au monde aujourd'hui où cette mission de service public soit mentionnée de façon explicite. Cependant, la loi ne développe guère les dispositions qui feraient de ce principe une politique efficace!

Une première modification de la loi Fioraso concerne la contribution du service public de l'ESR «à la croissance et à la compétitivité de l'économie et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels et leur évolution prévisible ». (Art. L 123-2) La référence à la planification a disparu l. Ce n'est pas sans signification. Le plan, création gaullienne, abandonnée sous Giscard D'Estaing, permettait, avec des limites évidentes, de donner à l'effort public une visibilité de long terme. À sa place, on trouve maintenant que le service public de l'enseignement supérieur contribue à la croissance et « à la compétitivité ». Ainsi, la logique de la loi consiste à substituer à l'essor économique,

social, culturel, industriel le concept de compétitivité. «Un concept qui est un des derniers avatars du néo libéralisme! En lieu et place d'une production durable pour répondre aux besoins des êtres humains, on substitue la concurrence des capitaux, casseuse d'emploi. »<sup>2</sup> Le « Pacte de compétitivité » devient donc la partition à jouer. Le contenu de ce « Pacte » est affaire d'État. La « compétitivité » est définie en France par le MEDEF, en ligne directe des exigences de la Table ronde des entrepreneurs européens et de la Stratégie de Lisbonne. L'étatisme, qui constituait un des piliers de la loi LRU, est renforcé, il domine toutes les missions, ainsi que le management entrepreneurial européen qui suppose de « prendre en compte les besoins des secteurs économiques et leur « évolution prévisible ». Jamais on n'aura à ce point assujetti les missions de l'enseignement supérieur aux évolutions « prévisibles » de la crise du

La deuxième modification dans les objectifs réside dans l'ajout de [la contribution du SP ESR] « à l'attractivité et au rayonnement des territoires aux niveaux local, régional et national ».

L'orientation qui préside aux textes de loi concernant la réforme des collectivités territoriales (dénommée précédemment « Acte 3 de la décentralisation ») fait ici son entrée par la grande porte. Ce nouvel objectif constitue l'indication selon laquelle la réforme territoriale est enchevêtrée avec la construction d'un espace européen de l'ESR articulé sur des régions transnationales. Nous reviendrons sur les dispositions de la loi qui en découlent.

À certains égards, il s'agit de poursuivre le « désengagement de l'État ». Les questions relatives au financement des établissements ne sont pas traitées par le projet de loi. Mais les Responsabilités et Compétences Élargies (complément de la loi LRU) ne sont pas supprimées. Il en résulte dès à présent d'importants problèmes, les établissements étant dans l'incapacité financière de gérer l'impact de la masse salariale dans leur budget.

Relevons cependant que, alors que le **développement** régional disparaît (il était mentionné dans la précédente version du code de l'éducation), la contribution régionale, hors la mention relative et utile aux langues régionales, n'est définie nulle part.

Le paragraphe sur les missions de *coopération inter-nationale* est inchangé et réduit à une phrase de 3 mots (Article L123-3 6°). On ne trouvera aucun développement ultérieur qui y soit relatif. C'est une conséquence logique de la mondialisation... Ni l'UNESCO,



I. Cf. le texte antérieur : [Le service public contribue:] « À la croissance régionale et nationale *dans le cadre de la planification*, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution prévisible » (Art L 123-2)

<sup>2.</sup> Cf. intervention de MG. Buffet, Assemblée nationale, 22 mai 2013

ni la nécessité de contribuer aux efforts des pays en voie de développement n'apparaissent, fût-ce en filigrane.

La participation à la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur, mission déjà mentionnée antérieurement, précède dans l'ordre d'importance des missions celle qui précède.

#### **Démocratie**

La loi LRU avait porté contre la démocratie et la collégialité universitaires des coups qui avaient pesé lourd dans l'hostilité de la communauté à son égard. La présidentialisation, le mode de scrutin pour l'élection des représentants des enseignants chercheurs, la réduction du rôle des conseils et des élus dans les décisions et la gestion des établissements en constituaient les piliers, vivement ressentis comme une atteinte à leur fonction et à leur statut par les universitaires et les personnels scientifiques.

Avec l'idée que « cela ne coûte rien », l'espoir était largement partagé que la nouvelle loi reviendrait sur ces dispositions. Il n'en est rien, ce qui, au passage, démontre bien combien sont liées et cohérentes les diverses orientations de la politique d'ESR...

D'entrée de jeu, le texte actuel introduit le néologisme de « gouvernance » ce qui a échappé à beaucoup d'observateurs. La Loi LRU en disait long à ce sujet en introduisant une présidentialisation poussée jusqu'à l'absurde. Une partie de l'absurdité est effacée, ne boudons pas ce « progrès infinitésimal ». Même doté de pouvoirs surnaturels, le président ne pouvait de toute évidence pas remplir les obligations qui lui étaient attribuées...

Des dispositions du texte initial demeure l'essentiel sauf la nomination de différents jurys ; celle-ci « peut » être attribuée aux directeurs de composantes ou au Conseil académique. C'était l'un des points particuliers controversés.

N'attribuons cependant pas une place démesurée à ces « grands progrès ».

Le Conseil d'administration est quelque peu modifié, comportant de 24 à 34 membres dont « 4 à 6 représentants étudiants et des personnes bénéficiant de l'enseignement tout au long de la vie» : c'est considérable! Les étudiant-e-s seront profondément incités à voter... Il en est de même des personnels TOSS, administratifs et assimilés.

La grande nouveauté est l'augmentation du poids des personnalités extérieures, par leur nombre et par leurs prérogatives, puisqu'ils participent désormais à l'élection du président d'université. Le nombre des représentants des enseignants-chercheurs et assimilés est de 8 à 16 et celui des personnalités extérieures de 8 ; ce qui dans une configuration restreinte leur donne autant de poids que le collège précédent. Parmi elles, 2 représentants des collectivités territoriales.

Ceci ne fait pas 8... Il est imaginable que les personnalités issues du monde socio- économique comprendront des représentants qualifiés du MEDEF avoués ou non : lesdites personnalités nommées ayant droit de vote entier, on peut penser que c'est pour elles une incitation à se mêler de la question universitaire.

Le mode de scrutin des représentants des enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs, qui avait constitué un des grands scandales de la loi LRU, n'est modifié qu'à la marge et continue à attribuer une « prime » aux listes arrivées en tête. Il y a pourtant une solution démocratique fort simple pour revenir sur ce détournement démocratique : la proportionnelle intégrale!

Bien sûr, on ne peut que saluer l'exigence de parité dans les conseils. Cependant, si rien n'est fait, rapidement et vigoureusement, pour combattre les inégalités professionnelles dont sont victimes les femmes dans l'ESR, la mise en œuvre de cette disposition sera fort difficile. Il faudra de plus s'assurer que la parité ne puisse pas, selon les statuts qui seront votés par les établissements (ou communautés d'établissements), servir de cheval de Troie à une représentation biaisée des personnalités extérieures.

La création du Conseil académique regroupant les anciens Conseil Scientifique et CEVU peut-elle constituer une brèche dans un dispositif de « gouvernance » très corseté? Le Conseil d'administration décide. Le Conseil académique, certes, comporte une représentation a priori plus large (nous ne nous attardons pas sur les effectifs de chaque collège où il y aurait à dire) et est consulté... Sa charge est immense puisque toutes les questions du ressort de la vie académique au sens strict sont dans ses attributions; immense donc impossible... En outre, le contrat d'établissement est de son ressort mais en dernier ; il apparaît en première ligne dans les attributs du Conseil d'administration. On devine donc comment le Conseil académique se prononcera sur ce qui est la clef de voûte de la politique globale. De plus, rien n'est envisagé pour éviter les situations de blocage en cas de votes contradictoires des deux conseils. Toutefois, là indiscutablement, se trouve une brèche potentielle qui peut et doit s'élargir. L'ensemble du dispositif réglementaire est par ailleurs si ample, si dominé par les conceptions qui ont guidé la loi LRU que la poussée des exigences de la communauté trouve dans ce texte une traduction soigneusement balisée.



Sweiriewrzkiechierchie

### Recherche

La loi Fioraso modifie ainsi (§3) l'article LIII-Idu code de la recherche :

« La politique nationale de la recherche et du développement technologique vise à : [...]

3° Valoriser les résultats de la recherche au service de la société. À cet effet, elle s'attache au développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable ».

L'article L 123.5 est complètement bouleversé : D'une part,

« Il (le service public de l'enseignement supérieur) soutient la valorisation des résultats de la recherche au service de la société. À cet effet, il veille au développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable ».

D'autre part, la formule initiale « Il assure la liaison nécessaire entre les activités d'enseignement et de recherche » est remplacée par « il assure la liaison nécessaire entre les activités d'enseignement de recherche et d'innovation ».

Le transfert des résultats obtenus, dont les conditions ne sont pas précisées, devient une mission centrale. C'est la mise en œuvre complète de la Stratégie de Lisbonne, l'abandon acté du principe de l'indépendance intellectuelle des chercheurs et enseignants chercheurs du domaine public et la vraie continuité aggravée de la politique sarkozyste. Au-delà du message scandaleux et absurde du mémorable discours à la Maison de la Chimie<sup>3</sup>, ce qui en demeura est constitué par un asservissement sans précédent, bien que déjà largement en germe avec la loi sur l'innovation, de la recherche publique, de son potentiel matériel et humain à la rentabilité et à l'appétit des groupes capitalistes industriels et financiers. Ici, sans discours et sans insulte, l'innovation et le transfert technologique deviennent des missions fondamentales et au fond la finalité ultime de toute la recherche publique.

3. N.Sarkozy avait accusé publiquement la communauté scientifique de constituer un océan de médiocrité dissimulé par quelques grands arbres. Au-delà de l'insulte, ce qui était recherché était la culpabilisation du monde académique sommé ainsi de viser à la rentabilité immédiate.

Toute la communauté scientifique est acquise de longue date à l'idée de nouer les relations coopératives le plus diverses avec le secteur économique. L'intérêt mutuel, les coopérations dans lesquelles aucun partenaire ne domine l'autre, font largement partie d'un mouvement historique ouvrant des champs de novation immenses et pour l'essentiel à défricher. Mais ce n'est pas ce qui nous est offert ici, tout au contraire. Ce qui est recherché n'est pas la fertilisation croisée en dehors de tout enjeu financier.

On vise à créer un mécanisme puissant dans lequel la recherche publique verra ses résultats, ses laboratoires et son potentiel humain pillés et soumis.

- La précarité des financements des équipes, des programmes et des laboratoires, conduira à des choix contraires au développement sans exclusive de recherches d'avenir, une sélectivité accrue, une compétition de chaque instant, une concurrence par les financements déchaînée.
- La recherche constante de financements externes fragilisera l'indépendance intellectuelle de la communauté académique.
- Parallèlement, le désengagement des grandes firmes industrielles de leurs activités de Recherche-Développement va s'accentuer; les incitations fiscales majeures du pacte de compétitivité, du Crédit d'impôt-recherche se transformeront en cadeaux majeurs d'argent public, sans contrôle et sans contrepartie.
- La recherche technologique et industrielle, impérative notamment pour faire face aux défis du changement climatique, au changement de mode de production, sera piégée à la fois par des appétits financiers de profit immédiat et par la désertification industrielle qui ne fait que s'aggraver sous couvert de « redressement productif » que l'on cherche en vain.

Ce n'est pas là le début du commencement d'une véritable coopération. C'est la poursuite d'un asservissement dénué de toute ambition scientifique de long terme.

Notre pays avait plus que jamais besoin d'une vision stratégique, de prospective scientifique ; elle pouvait voir le jour au travers de la constitution d'un grand organisme public de recherche technologique et industrielle géré sur le modèle du CNRS, largement démocratique, avant que la politique de Sarkozy ne le rabougrisse.

Ce qui est recherché est la constitution durable de la figure du scientifique-manager où l'éthique et le cœur intellectuel de l'activité de recherche se perdent.

La transformation de l'AERES honnie par toute la communauté scientifique en « Conseil stratégique de la



science et de la technologie », « autorité indépendante » poursuivra sa course folle au bureaucratisme des procédures sous couvert d'« évaluation rigoureuse ».

Cela portera tort à l'emploi scientifique même si des formules timides envisagent la reconnaissance du titre de docteur dans les conventions collectives.

En résumé, l'orientation dominante dans cet ensemble consiste à accélérer considérablement les processus à l'œuvre dans le « Pacte pour la recherche » ; faire de l'innovation et du transfert technologique l'alpha et l'oméga des missions de la recherche publique est programmer son déclin international. Doit-on y voir les prémisses du grand marché transatlantique soumettant la production nationale à l'objectif de maintien de l'hégémonie nord-américaine ? On peut se poser la question.

Relativement à la recherche publique, on ne trouve dans cette loi ni avancée émancipatrice des exigences du profit, ni trace de renouvellement de l'esprit démocratique, ni le début d'une grande ambition scientifique.

#### **Formations**

Elles n'occupent qu'une place réduite dans le projet de loi... Malgré les intentions affirmées par ailleurs, elles ne semblent pas constituer la préoccupation majeure de cette démarche législative.

Cependant, dans le titre I (« Les missions du service public de l'Enseignement supérieur » art. L 123-I)) est ajouté le § suivant : « Une stratégie nationale de l'enseignement supérieur est élaborée et révisée périodiquement sous la responsabilité du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les priorités en sont arrêtées après une concertation étroite avec les partenaires sociaux et économiques, la communauté scientifique et d'enseignement supérieur, les autres ministères concernés et les collectivités territoriales ».

Une réforme de la licence est prévue, avec des axes déjà définis, mais renvoyée à d'autres textes (« une réforme globale du cycle licence qui fera l'objet de mesures d'ordre réglementaire »).

Des dispositions concernant les bacheliers technologiques et professionnels devraient leur assurer une priorité d'accès en IUT et BTS, art. L 612-3 :

« En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription mentionnée au deuxième alinéa, le recteur d'académie, chancelier des universités, prévoit, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, respectivement un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes. Les pourcentages sont fixés en concertation avec les présidents d'université, les directeurs des instituts universitaires de technologie, les directeurs des centres de formation d'apprentis et les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs. »

La « spécialisation progressive », associée à la constitution d'un projet personnel et professionnel, devient la loi en matière d'orientation et d'accès aux études supérieures, article L. 612-2 :

« Dans la continuité des enseignements dispensés dans le second cycle de l'enseignement du second degré, qui préparent à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, le premier cycle a pour finalités: [...]

2° bis D'accompagner tout étudiant dans l'identification et dans la constitution d'un projet personnel et professionnel, sur la base d'un enseignement pluridisciplinaire et ainsi d'une spécialisation progressive des études ; »

Ainsi, « l'introuvable adéquation » emploi/formation, ainsi que la mise en place de la politique visant à instaurer un cycle « Bac-3/Bac+3 », sous-tendent les dispositions proposées par la loi, qu'il s'agisse du développement de l'alternance, de la spécialisation progressive, du devenir des bacheliers technologiques et professionnels. Bien entendu, on ne peut ignorer la volonté de décentraliser le service public d'orientation et la carte des formations professionnelles, pas plus que la loi dite de refondation de l'École. La cohérence qui s'exprime ici n'est pas celle d'un changement d'orientation par rapport aux logiques précédentes, celles du processus de Bologne en particulier.

La finalité des enseignements à vocation technologique et professionnelle n'est pas questionnée. La nécessité d'un couplage au long des études universitaires entre « formation générale » et acquisition d'élément de formation professionnelle n'est pas abordée. C'est une urgence ; elle est absente.

L'enseignement numérique doit être rendu possible, art. L611-8 :

« Les établissements d'enseignement supérieur rendent disponibles, pour les formations dont les méthodes pédagogiques le permettent, leurs enseignements sous forme numérique, dans des conditions déterminées par leur conseil académique ou par l'organe en tenant lieu et conformes aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. Cette mise à disposition ne peut se substituer aux enseignements dispensés en présence des étudiants sans justification pédagogique. »



Une formation à l'utilisation des outils numériques doit être proposée dès l'entrée dans l'enseignement supérieur. La formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques et à la compréhension des enjeux associés est dispensée dès l'entrée dans l'enseignement supérieur »

L'obligation faite aux établissements de « numériser » les enseignements peut alerter, en ce qu'elle risque de constituer un moyen de faire des économies d'enseignants-chercheurs et de personnels, de cantonner les étudiants à leur lieu d'origine (géographique et social) et de participer ainsi à une université « à deux vitesses », mais également en termes de garantie des libertés académiques et professionnelles.

Une procédure d'accréditation des établissements d'Enseignement supérieur pour la délivrance des diplômes nationaux remplace leur habilitation (art. 613-1). Cette accréditation est liée au contrat pluriannuel conclu entre l'État et l'établissement (ou les regroupements d'établissement). Les modalités précises de l'accréditation ainsi que l'élaboration du cadre national des diplômes sont renvoyées à de futurs textes réglementaires. Cette « accréditation » accordée contractuellement n'est pas une reconnaissance mais un simple accord sur un projet limité dans le temps. Ce traitement prive les établissements et communautés universitaires de l'autorité fondant le développement de leurs activités, et les livre à une situation d'impermanence et de dépendance vis à vis de l'autorité politique et économique: c'est la fin des libertés académiques. Combinée avec l'imposition dans chaque académie d'un établissement chef, les autres étant condamnés au choix entre fusion pure ou intégration dans un EPCS renommé « communauté d'universités », cette disposition laisse présager des disparitions ou transformations d'établissements en « premier cycle universitaire de proximité », crainte renforcée par la référence au «bac-3-bac+3 » glissée dans le texte.

En faisant de l'accréditation des formations un élément central de la contractualisation, il en résulte non seulement une précarisation redoutable des formations mais encore un élément de rupture de la cohérence nationale du tissu de l'enseignement supérieur.

Alors que la question de la démocratisation de l'accès aux études supérieures, de leur réussite, de l'élévation du niveau de qualifications indissociable d'une grande ambition d'appropriation sociale des connaissances est centrale aujourd'hui, à tout point de vue, la loi n'en fait pas un de ces chapitres majeurs. Des dispositions importantes (cadrage national des formations avec la simplification annoncée des diplômes, 10 ans après la mise en place du LMD !) sont renvoyées à des textes

réglementaires à venir, ce qui ne laisse pas d'inquiéter quant à leur élaboration démocratique... La stratégie nationale de l'Enseignement supérieur annoncée place celui-ci dans une perspective de « décentralisation » et de soumission aux orientations patronales.

### L'organisation du service public et la réforme territoriale

Le passage de l'habilitation des formations à l'accréditation constitue le point de départ d'une volonté de contrôle direct par les instances européennes (dont les compétences ne sont pas précisées), d'autre part l'indication selon laquelle la réforme territoriale est enchevêtrée avec la construction d'un espace européen de l'ESR articulé sur des régions transnationales.

Les choses sérieuses commencent avec les « Communautés d'université ». On pourrait penser qu'il s'agit là d'un concept nouveau et potentiellement prometteur...

Ce dispositif est explicité dans un long article sous le chapeau global « regroupements et coopération »; le mot coopération apparaît ainsi pour la première et unique fois! C'est dire à quel point le gouvernement y est attaché...

Citer largement ce passage de la loi – les marques d'insistance typographiques sont du rédacteur - donne une idée claire du processus qui va être mis en œuvre:

« Art. 718-2. Sur un territoire donné, qui peut être académique ou interacadémique, sur la base d'un projet partagé, les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du seul ministère chargé de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche partenaires coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert.

Art. 718-3. La coordination territoriale prévue à l'article L. 718-2 est organisée de manière fédérale ou confédérale pour les établissements d'enseignement supérieur selon les modalités suivantes :

- l° La création d'un nouvel établissement d'enseignement supérieur par la fusion de plusieurs établissements mentionnée à l'article L. 718-6. Les statuts de l'établissement résultant de la fusion peuvent se voir appliquer le II de l'article L. 711-4
- 2° Le regroupement, qui peut prendre la forme :
- a) De la participation à une communauté d'universités et établissements mentionnée à la section 3 du présent chapitre;
- b) De l'association d'établissements ou d'organismes publics ou privés concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.





La coordination territoriale est organisée par un seul établissement d'enseignement supérieur, pour un territoire donné. Cet établissement est soit le nouvel établissement issu d'une fusion, soit la communauté d'universités et établissements lorsqu'il en existe une, soit l'établissement avec lequel les autres établissements ont conclu une convention d'association.

Art. 718-5. Sur la base du projet partagé prévu à l'article L. 718-2, un seul contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 711-1 est concluentre le ministre chargé de l'enseignement supérieur et les établissements regroupés relevant de sa seule tutelle. [...]

Un seul contrat est également conclu entre le ministre chargé de l'enseignement supérieur et les établissements d'un même territoire relevant de sa seule tutelle qui n'ont pas encore procédé à la fusion ou au regroupement mentionnés à l'article L. 718-3. Le contrat prévoit les différentes étapes de la fusion ou du regroupement, qui doivent intervenir avant son échéance.

Ces contrats pluriannuels associent la ou les régions et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche, les organismes de recherche et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Ils prennent en compte les orientations fixées par les schémas régionaux prévus à l'article L. 214-2 et les orientations fixées par les schémas de développement universitaire ou les schémas d'enseignement supérieur et de recherche définis par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les pôles métropolitains et les départements. »

Ainsi, un seul établissement est habilité à coordonner la « politique territoriale ». Peu importe les différentes possibilités ; c'est la création de la version « métropolitaine » pour les établissements d'enseignement supérieur. La notion de « coopération » est explicitée plus loin ; c'est exactement la transposition de la communauté de communes qui pouvait initialement être

volontaire, opérer une vraie mutualisation des moyens et avoir une gestion orientée par et pour les besoins des populations concernées ; mais cette situation n' a pas duré; la métropolisation a changé tout cela en en faisant un gigantesque ensemble contraint par l'assèchement des moyens d'État et dont la gestion est... la gouvernance : on sait où est le pouvoir mais on ne sait pas comment on décide. Les décisions sont trop importantes pour les laisser au hasard de la multitude... Le projet encadre clairement les orientations des établissements universitaires au travers des schémas régionaux ; ce n'est pas encore ouvrir aux régions la compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, mais on y court. Et comme on l'a dit, les schémas régionaux sont aussi coiffés par les orientations des instances décisionnelles de l'Union européenne, stratégie de Lisbonne oblige. Le pacte de stabilité, qui est central dans les orientations présidentielles jouera un rôle de plus en plus structurant à cet égard, en comprimant l'investissement public, en cassant les solidarités, en développant une logique infernale de l'« attractivité des territoires » qui n'est autre que celle des capitaux, logique de la marchandisation poussée à l'extrême. De plus, au lieu de la recherche d'une complémentarité appuyée sur des moyens nouveaux publics et celle de la cohérence nationale des potentiels, on verra s'affronter les féodalités régionales, les baronnies et autres groupes de pression masquant les enjeux, dépossédant les citoyennes et citoyens de tout pouvoir réel d'intervention. C'est l'un des points nodaux du projet de loi et l'un des plus dangereux.

Les mesures territoriales sont particulièrement dangereuses : là où les mesures d'« excellence » avaient seulement très partiellement réussi à casser massivement de l'université pour promouvoir 15 « monstres », cette nouvelle loi offre les outils nécessaires pour effectuer cette casse.

On engage ainsi un choc institutionnel considérable sans grand débat public sur les enjeux de l'aménagement du territoire. Un comble en matière de démocratie!

### Loi Fioraso: du Projet à la Loi, et Après...

### et la démocratie?

La présentation du projet de loi avait été précédée d'un processus d'Assises de l'enseignement supérieur et la recherche, de juillet 2012 à janvier 2013. Nous avons, avec d'autres, relevé en son temps les insuffisances - pardon pour l'euphémisme! - de ce processus, ses disfonctionnements, notamment dans la représentativité des intervenants et la part faite aux syndicats - différente selon les académies il est vrai - ses parti-pris et, en fin de compte, son leurre : malgré les tentatives de nombre d'universitaires de s'y inscrire de façon constructive, les jeux étaient faits dès le départ!

C'est pourquoi, le jour de l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale, les universitaires et les chercheurs, à l'appel de leurs syndicats - FSU, CGT, FO et Solidaires - et de nombreux collectifs - Sauvons la recherche, Sauvons l'université... -, étaient dans la rue pour demander le retrait du projet de loi.

Le projet de loi a été examiné par le Parlement selon la procédure accélérée, au motif qu'il fallait qu'elle soit adoptée avant la fin de la session parlementaire. Cette procédure réduit considérablement le temps consacrés aux débats, limite la durée des prises de parole des parlementaires et supprime la « navette » entre les deux assemblées, Assemblée nationale et Sénat. Après examen par l'une puis l'autre de ces assemblées, une commission mixte paritaire (CMP) est formée, pour régler les différences entre les textes issus des votes de chacune d'entre elles. C'est en fin de compte l'Assemblée nationale qui vote le texte final.

Comme l'indiquait Marie-Georges Buffet le 9 juillet, l'urgence n'est pas là où la place la ministre : « Vous avez préféré légiférer en urgence. Mais les vraies urgences ne sont pas liées au calendrier parlementaire. Oui, il y a urgence pour les conditions de vie et de réussite des étudiants, urgence pour le rayonnement de l'Université française, urgence pour une nouvelle dynamique de la recherche. [...] Oui, il était urgent de rompre avec une logique mise en place par la droite, dangereuse pour le développement des connaissances et de la pensée scientifique ».

Ce dispositif n'a pas empêché les parlementaires du Front de gauche, au nom desquels se sont exprimées Marie-Georges Buffet à l'AN et Brigitte Gonthier-Maurin au Sénat, de faire un travail de propositions d'amendements, en lien avec notre commission, limitant les effets nocifs de certains articles, indiquant ainsi d'autres orientations possibles, proposant des dispositifs nouveaux (ainsi la proposition de création d'un Observatoire des inégalités sociales dans le service public de l'enseignement supérieur)... Les analyses et propositions des syndicats, le travail effectué au CNESER, les débats relayés dans l'opinion – celui sur l'usage de la langue française par exemple - ont été écoutés, pris en compte, travaillés, et malgré la difficulté à faire aboutir des propositions progressistes, une autre voix s'est faite entendre au Parlement.

Un autre « coup de force » a été le vote surprise d'un amendement déposé au Sénat par le groupe EELV le 21 juin qui supprimait la procédure de qualification par le CNU (Conseil national des Universités) des enseignants-chercheurs. Cet

1. http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr/expressions/cmppt-enseignement-superieur-et-recherche

2. Cf. communiqué intersyndical FSU-CGT- FO de l'ESR du 25/06 et communiqué SNESUP du 23/06:

http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6749&ptid=5&cid=240

amendement constituait une attaque frontale contre ce qui fonde le statut des enseignants chercheurs.

Dès que l'amendement a été connu, la communauté universitaire a immédiatement réagi : communiqué de la CP-CNU et appel à signature de pétition, communiqués d'organisations syndicales 2 ou d'associations, texte de présidents d'université... En 3 jours, 17 000 signatures ont été recueillies pour s'opposer à cette mesure! La commission mixte paritaire a dû annuler cet amendement le 26 juin.

L'épisode est cependant significatif : voilà des sénateurs qui, sans en avoir débattu avec la communauté scientifique (voire même entre eux semble-t-il...), sans en avoir rencontré les organisations représentatives, au mépris du statut des enseignants-chercheurs et des pratiques éprouvées de leur CNU qui, pour autant, ne sont pas parfaites, évidemment... - au détour d'une séance de nuit et dans la confusion n'hésitent pas à inscrire dans la loi une nouvelle disposition qui transformerait profondément le métier d'enseignant-chercheur et qui fait contre elle la quasi-unanimité d'entre eux ! La légitimité démocratique des élus peut-elle se soutenir ainsi ?

Or, malgré l'apparence d'improvisation autour de cet amendement, on ne peut qu'y voir une offensive contre le statut national des enseignants-chercheurs, dans la perspective, chère à l'Europe, d'universités « autonomes » dans leurs recrutements. Il y a là, sous couvert de lutter contre le « localisme », des recrutements, une orientation cohérente avec une conception de l'ESR... qui ne dit guère son nom!

Enfin, la vigueur et la rapidité de la réaction des universitaires est tout à fait notable. Elle démontre que la mobilisation est possible... Reste à bien identifier les pierres d'achoppement et la nature des rassemblements qu'elles permettent.

Le rappel de ces faits ne se justifie que de l'interrogation suivante : si la loi ne satisfait pas le monde universitaire, si son refus s'est exprimé en certaines circonstances, quelles sont les conditions pour parvenir à une mobilisation capable de mettre en échec sa mise en œuvre, et notamment les décrets d'application qui vont être pris très rapidement autour desquels peuvent se mener des bagarres utiles? Quelles conditions, quelles initiatives, quelles propositions et pratiques politiques pour construire une alternative, dans les mobilisations et dans le débat d'idées ?

Les communistes ont élaboré une stratégie de rassemblement et d'intervention citoyenne, avec le Front de gauche. Une conception résolument offensive, nouvelle, de la démocratie la sous-tend. On voit bien comment aujourd'hui celle-ci est limitée, dévoyée, étouffée et on mesure tous les jours de quel poids cela pèse sur la capacité d'intervention politique de nos collègues. Il nous faut continuer à faire appel à chacune et chacun, à l'intelligence collective et la prise de parole de tous, à démonter les logiques du capitalisme financier en même temps que nous sollicitons, mieux, ouvrons un espace pour, des propositions, des idées neuves, des confrontations et élaborations politiques... Cet air de liberté, nécessaire, attendu, que tout pousse pourtant à croire irréaliste, il nous faut continuer à lui inventer des outils. L'Atelier législatif, que nous avons mené, depuis la Fête de l'Humanité 2012, à Paris, Montpellier, Grenoble, en est un, encore insuffisant, encore expérimental... Le travail de, et avec, nos parlementaires montre bien un de ses aboutissements possibles.





## le débat parlementaire : interventions de nos élues

### Pour parler réussite, il faut traiter de la question des inégalités sociales Marie-Georges Buffet, députée communiste, à l'Assemblée nationale, 22 mai 2013 (extraits)<sup>1</sup>

« [...] Alors qu'ils s'attendaient à une remise en cause claire de la loi LRU et du Pacte pour la recherche mis en œuvre par la majorité précédente, les universitaires et les chercheurs constatent que le décollage n'a pas eu lieu. Ils contestent le rôle assigné par l'article 4 à l'université et à la recherche, et sa logique de compétitivité qui fait écho à celle du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. En fait, vous substituez à l'essor économique, social, culturel et industriel ce concept de compétitivité, ultime avatar du néolibéralisme. Vous soumettez ainsi la recherche à une logique concurrentielle, au lieu d'en faire l'instrument d'une production durable permettant de répondre aux besoins des êtres humains.

Notre pays a besoin au contraire, pour son essor scientifique et culturel, d'un développement exponentiel des coopérations, d'une mise en commun des ressources et des compétences intellectuelles, à l'intérieur de l'Hexagone mais aussi à l'échelle européenne et mondiale.

La compétitivité, alliée à la régionalisation, accentuée par amendement à l'article 12, ne correspond ni aux aspirations ni à la pratique scientifique du monde universitaire et de la recherche.

Cette fuite en avant dans la mise en place de grands complexes universitaires, mettant en concurrence régions ou métropoles, est dangereuse. Une vision régionale ne peut remplacer la cohérence du service public et n'assure en rien l'égalité d'accès aux droits portée par la République et pourtant affirmée à l'article I er.

Vous nous dites, madame la ministre, que ce projet de loi a avant tout pour but la réussite des étudiants. L'objectif est juste, et je me félicite à cet égard que la formation initiale n'ait pas été boutée hors du code de l'éducation! Mais, pour parler réussite, il faut traiter de la question des inégalités sociales. Je partage d'ailleurs ce qu'en dit l'exposé des motifs du projet de loi, qui indique que notre système « révèle son incapacité à assurer des parcours d'orientation et de formation réussis aux jeunes issus des familles les plus modestes ». Or, pour répondre à ce défi, vous n'avancez ni sur l'allocation d'autonomie pour les étudiants ni sur l'idée d'un véritable pré recrutement des futurs enseignants [...].

La réussite, c'est aussi l'égalité républicaine devant le diplôme. Or, malgré l'article I bis nouveau, affirmant que l'État est le garant de l'égalité, nous craignons un glissement inéluctable vers des diplômes de groupements d'universités, accroissant d'autant les inégalités territoriales et sociales.

Si on fait le lien avec l'acte III de la décentralisation, ce qui nous est proposé peut conduire à l'éclatement du service public national, au profit d'une organisation régionale d'inspiration européenne. C'est ainsi que nous comprenons le glissement entre habilitation et accréditation, en lien avec la création des communautés d'établissements. [...]

Quant au transfert, nous ne pouvons que nous interroger en voyant qu'il devient, même si la notion est encadrée par les amendements adoptés en commission, la mission prioritaire de la recherche. Comme le disent Claudine Kahane et Marc Neveu, co-secrétaires généraux du SNESUP : « Combien de chercheurs passionnés [...] expriment leur écœurement de ne plus disposer du temps long et des moyens pérennes, indispensables à la maturation de sujets de recherche ambitieux, à l'opposé du pilotage utilitariste et à courte vue... ». Certes des relations entre le monde scientifique et l'entreprise sont nécessaires, mais elles ne peuvent pas résumer l'objectif des missions de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme l'article 55 le laisse supposer. Et surtout, c'est la coopération entre partenaires de choix, sur la base du service public et sans domination de part ou d'autre, qu'il faut viser, sans quoi on peut s'interroger sur le devenir de la recherche fondamentale ou sur celui de la recherche en sciences humaines et sociales. Les scientifiques sont acquis de longue date aux coopérations de toute nature mais ce qu'ils ne veulent en aucun cas, c'est se soumettre à des exigences et à des injonctions extérieures à la logique scientifique.

Encore faut-il, pour qu'existe une coopération, que demeure une industrie et que celle ci s'imprègne des exigences de qualification, de formation, de rémunération et de recherche, en y consacrant les moyens adéquats, orientés vers une production de qualité plutôt que vers la rémunération des dividendes.

En ce sens, je déplore que les rapports qui se succèdent et prétendent évaluer le crédit impôt recherche concluent, tout en s'interrogeant sur son efficacité, à la nécessité de le reconduire! Ce sont en effet cinq milliards d'euros qui sont soustraits à nos laboratoires

 $I.\ http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr/interventions/affaires-culturelles-et-\%C3\%A9ducation?page=I$ 



publics au bénéfice d'entreprises comme Sanofi, Aventis, IBM ou Texas Instruments : on peut douter, à la lumière de cette liste, que ce dispositif ait fait ses preuves, notamment pour l'emploi.

Ne faut-il pas dès lors – et le rapporteur posait la question à sa manière - réintégrer dès cette année la moitié de ces sommes dans le budget de nos laboratoires publics?

Ce serait un signe fort, montrant que pour vous et votre gouvernement le rôle de la production et de l'appropriation collective des connaissances est devenu l'une des grandes questions de notre temps. [...] »

### Une obsession économique qui aboutit à une hiérarchisation des savoirs Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice communiste, au Sénat, 3 juillet 2013 (extraits)<sup>2</sup>

« Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le texte issu des travaux de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et la recherche opère peu de changements par rapport au texte initial. Notre groupe confirme donc son vote négatif sur un texte qui ne crée toujours pas les ruptures nécessaires et attendues avec les logiques initiées par la précédente majorité de droite, qui, avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi LRU », et le pacte pour la recherche, ont abouti à une déstructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les reproches que nous formulions lors l'examen du projet de loi au Sénat peuvent être réitérés dans des termes quasiment identiques, voire, à certains égards, plus durs, car des amendements graves, introduits pendant l'examen du texte au Sénat, sont maintenus à l'issue de la commission mixte paritaire.

L'objectif de transfert vers le monde économique reste la pierre angulaire de ce projet. Ce faisant, il impose de manière exclusive une certaine conception de la recherche et des études supérieures, qui limite l'aptitude de la science à s'adapter à un avenir que personne n'est en mesure de prévoir. L'obsession économique qui l'irrigue aboutit à une hiérarchisation des savoirs que nous ne partageons pas, alors que la connaissance doit être la première visée de l'université et de la recherche.

Centrer l'université et la recherche sur l'employabilité et la croissance économique revient à privilégier la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale, les sciences dites « dures » au détriment des sciences humaines et sociales.

Quant à la précarité, si le constat de son explosion dans l'enseignement supérieur et la recherche n'est contesté par personne, nous regrettons que le projet de loi ne s'en empare pas de façon prioritaire. En effet, le projet de loi n'est pas une programmation de moyens et d'emplois, ce qui est en contradiction avec l'objectif affiché par le gouvernement de mettre l'éducation et la jeunesse au cœur de son action. Or, à nos yeux, une réhabilitation de l'enseignement supérieur et

de la recherche ne peut faire l'économie de ce volet sans risquer l'échec. [...]

L'article 38, lui, a été réécrit, mais sans changements positifs. Il ne s'appuie toujours pas sur un principe de coopération souple et non hiérarchisée entre établissements, seul à même de garantir une cohérence territoriale dans un cadre national garantissant le principe d'égalité d'accès au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche sur tout le territoire. Cet article substitue aux PRES de nouvelles formes de regroupements et de coopérations territoriales qui conservent les caractéristiques de superstructures de gouvernance, d'autant moins démocratiques que ces regroupements sont désormais rendus obligatoires et que la région y est systématiquement associée.

Ancré dans la logique européenne de spécialisation régionale pour une compétitivité internationale, le projet de loi crée de nouvelles structures de coopération fondées sur l'idée de recentrage de l'enseignement supérieur et de la recherche sur des secteurs d'activités innovants à fort potentiel de croissance, avec des retombées mesurables, au service des ambitions industrielles avant d'être au service des popula-

[...] Enfin, l'article 49, qui substitue à l'AERES, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, un Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, aux missions et à la composition presque identiques, n'a pas non plus subi de modifications, malgré l'opposition quasi unanime de la communauté universitaire à ce type de pra-

L'évaluation individuelle et collective est certes un exercice indispensable, mais elle devrait être effectuée par des personnes légitimes, reconnues et élues par leurs pairs, dans un but d'amélioration du travail collectif, et non afin de contrôler le travail effectué avec des critères quantitatifs non représentatifs de la qualité du service accompli.

Seule avancée notable : la CMP a rétabli la procédure de qualification nationale préalable au recrutement des enseignants-chercheurs, même si nous savons tous qu'elle doit être améliorée. [...] »

<sup>2.</sup> http://www.groupe-crc.org/Une-obsession-economique-qui.html



### EMPLOI SCIENTIFIQUE

### adresse du Conseil scientifique du CNRS à Madame la ministre Geneviève Fioraso

La situation de l'emploi dans les universités et organismes de recherche souffre aujourd'hui de la conjonction de quatre facteurs :

- La situation économique globale qui peut conduire à une réduction des embauches dans les entreprises, notamment pour les docteurs
- La diminution brutale, mais qui aurait dû être prévue, du nombre de départs à la retraite dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche qui va s'accentuer dans les années à venir (chute d'environ 40% du nombre de postes libérés en 2014 pour CNRS et universités)
- Le nombre considérable de personnels présents dans les universités et laboratoires de recherche ayant un statut précaire (plusieurs dizaines de milliers).
- Les difficultés budgétaires des organismes et universités liées d'une part aux baisses de la subvention d'état et à l'absence d'anticipation pour la prise en compte du « glissement vieillesse technicité » et des pensions et, d'autre part, au passage aux compétences élargies pour les universités

Cette situation budgétaire conduit, pour le moment, le CNRS à ne pas remplacer tous les départs mais seulement les départs à la retraite. Ceci se traduit par une baisse du nombre d'emplois et une réduction forte du taux de recrutement (-25% entre 2010 et 2013). De même, la situation de l'emploi est difficile ou bloquée dans les autres organismes de recherche. Enfin, les mille postes annoncés n'enrayeront pas la décroissance des emplois dans les universités qui sont dans l'incapacité de pourvoir leur plafond d'emploi, faute de moyens.

Cette situation crée les conditions d'une catastrophe annoncée et plonge dans le désarroi toute une génération de jeunes chercheurs.

Le Conseil scientifique du CNRS qui a accueilli avec enthousiasme Madame la ministre lors de sa prise de fonction ne peut passer sous silence la catastrophe qui se prépare en terme d'emplois, catastrophe qui aura un impact négatif durable sur la recherche, l'enseignement supérieur, la science française et par voie de conséquence l'économie française. Ni la direction du CNRS, ni le ministère ne semblent prendre la mesure de ce qui se profile.

Dans ces conditions, le Conseil scientifique du CNRS demande, conformément au texte signé en novembre 2012 lors des Assises conjointement par la direction du CNRS et le Comité natio-

une situation qui plonge dans le désarroi toute une génération de jeunes chercheurs



nal de la Recherche scientifique (représenté par son instance de coordination, le « C3N »), « un plan d'emploi pluriannuel pour toutes les catégories de personnel de la recherche » qui soit intégré dans une loi de programmation budgétaire. Il demande à Monsieur le président du CNRS de porter avec force cette adresse auprès de Madame la Ministre.

Le Conseil scientifique du CNRS demande solennellement à Madame la ministre de prendre en compte cette adresse pour que son nom ne reste pas associé à une génération sacrifiée.

Votée à l'unanimité, 29 mai 2013

R, Licence Creative Commons

## english only?

.....Pierre Boutan

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, dite loi Fioraso, a fait surtout parler d'elle dans les médias à propos de dispositions modifiant les règles édictées par la loi dite Toubon de 1994 (http://www.dglf.culture.gouv.fr/droit/loi-fr.htm).

### La loi Toubon de 1994

Celle-ci indique dans son article I que le français est la langue de l'enseignement, et dans son article II: I. -

« La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers. Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation. »

Reprenons d'abord l'article I : « Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des États constituant la communauté de la francophonie ».

### Sortir de quelques idées reçues sur le français et les langues

Cette formulation dissimule une histoire fort différente: en effet, c'est seulement en 1992 que la Constitution a ajouté dans son article 2 que « La langue de la République est le français ». C'est dire que la langue n'est donc pas « un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France », ou alors on ne voit pas pourquoi il a fallu attendre la fin du XXème siècle pour s'en apercevoir.

Autre preuve d'ailleurs de cette considération très tardive : c'est le recours juridique, encore invoqué à l'époque contemporaine! à l'ordonnance « sur le fait de la justice » de Villers-Cotterêts, signée par François I er en 1539 pour justifier l'usage du français : or ce texte, qui comprend 192 articles (dont un interdisant le droit de coalition pour les ouvriers) ne s'intéresse au « langage maternel français » uniquement que dans deux articles IIO et III (http://www.assemblee-nationale. fr/histoire/villers-cotterets.asp)

Art. 110.- Et afin qu'il n'y ait casue de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir

aucune ambiguité ou incertitude ne lieu à demander interbrétation.

**Art. III.**- Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esditsarrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.

Quelques remarques rapides : c'est l'usage du latin dans les textes juridiques qui est visé ici, et même pas la langue administrative ; la formulation « langage maternel français » est particulièrement ambiguë, dans un pays dont le français n'est justement pas la « langue maternelle » : il faut attendre l'après I 900 pour que ce soit le cas d'un majorité de la population ; enfin, considération évidente, le « français » du XVIème siècle est devenu une langue bien éloignée de l'usage le plus courant, au moins autant que les langues populaires dites

En fait, l'État français de l'Ancien Régime, comme l'État républicain n'a pas eu besoin de beaucoup de mesures coercitives pour imposer à l'intérieur la langue des dominants : cela s'est fait le plus souvent par référence à l'intérêt même des sujets puis des citoyens.

Autant de raisons pour ne pas se laisser aller à des formulations cocardières, sur le thème hélas encore repris à gauche, du français « plus belle des langues » (F. Hollande) ou du français « langue de la liberté » (J.-L. Mélenchon). Le recours aux rodomontades de la bourgeoisie révolutionnaire (comme le Rapport de l'abbé Grégoire, à l'époque de la Convention thermidorienne, sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française), soucieuse d'efficacité et se méfiant des langues du peuple que sont les multiples langues de la France du XVIIIème siècle, d'ailleurs toujours présentes à des degrés divers aujourd'hui, ne peut être une excuse sérieuse. Cette fierté nationale est d'autant moins justifiée si l'on considère les raisons du rayonnement du français et de la culture française : ce n'est pas mépriser le prestige de nos artistes, écrivains, créateurs, scientifiques... que de dire que c'est l'impérialisme et le colonialisme de l'État français qui sont la principale cause de l'extension de la francophonie dans le monde.

Il est temps de déconnecter langue et nation, ce qu'un Renan avait fait dès 1882 (Qu'est-ce qu'une nation?), définissant la nation sous la seule forme de l'adhésion



### Disomances Ropaulo Monnelles

C.vi. Pource que telles chofes font fouventeffois abs uenues fur fintefligence des motz fatins cotenus efdicts arrefts Nous Boulons q dozefenauat tous arrefts ensemble toutes autres procedeures sopent de noz cours founeraines ou autres subafternes et inferieures / forent de regiftres/enqueftes/contractz/commiffions/fenteces/ teftamene et autres quelzconques actes a exploietz de ius ftice/ou qui en dependent/fopent prononcez/enregiftrez a defiurez aup parties en langage maternel francops / et non autrement.

ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François 1er en 1539

politique : rappelons une nouvelle fois que le monde comporte moins de 200 États et plus de 5000 langues. Le cas français (une seule langue commune, ce qui est certes pratique, mais trop souvent confondue avec une langue unique) est finalement assez rare, et la solution de plusieurs langues officielles et/ou nationales est de loin la plus courante. Les linguistes considèrent aujourd'hui qu'aucune langue n'est supérieure à une autre : il s'agit seulement pour ceux qui le veulent, et le peuvent, d'équiper sa langue par recours aux créations et emprunts nécessaires. Après tout, les dictionnaires étymologiques démontrent facilement que les langues n'existent, lexicalement en tout cas, que par emprunt aux autres...

### Retour à l'anglais

Si la hiérarchie des langues n'est pas intrinsèque, mais causée essentiellement par la supériorité économique des pays qui les utilisent, ou plutôt des possédants de ces pays, alors on peut comprendre que l'anglais est devenue langue commune universelle en progrès constant depuis l'après Première Guerre mondiale. Prendre ce fait en considération ne peut signifier que l'on est impuissant devant le risque de transformer la langue commune mondiale en langue unique. Même si les mesures officielles ne sont en la matière pas nécessairement suffisantes, comme le montre le cas de l'Irlande, dont la langue officielle est le gaélique mais où pourtant l'anglais est massivement en usage, ou a contrario, celui des États-Unis eux-mêmes, où l'usage de l'espagnol ne cesse de progresser du fait de l'émigration hispanophone. De même, savoir que l'Algérie est le deuxième pays francophone au monde en nombre de locuteurs, alors qu'en 1960, moins du quart de la population avait l'usage de la langue du colonisateur, ne peut qu'inciter à prendre garde aux simplifications.

On ne peut en dire autant de l'Académie française, cette institution d'Ancien Régime qui n'a pas accueilli de linguiste depuis plus d'un siècle.

La France et l'Organisation internationale de la Francophonie se sont dotés d'instruments concrets et sérieux, autour de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, proposant des traductions systématiques de nouveaux termes scientifiques et techniques, publiant des rapports sur l'observation des usages officiels, en matière de droit du travail ou de commerce\*.

Comme le montrent d'ailleurs les alertes de l'Unesco, promouvoir la diversité culturelle est un impératif dans lequel les langues jouent le premier rôle. Il ne s'agit donc pas de vanter les mérites du français par rapport à l'anglais, mais bien de revendiquer la nécessité de combattre l'hégémonie d'une langue unique, face à toutes les autres. Certes, cela a un coût : traduire, éditer, enseigner, produire des œuvres, être présent sur la Toile, autant de dépenses où l'État a un rôle à jouer, et où les enseignants et les chercheurs, comme les créateurs ou les simples citoyens, doivent aussi prendre leurs responsabilités.

En somme, les langues, instruments simples de repère d'appartenance à une communauté, sont en réalité plus moyens de justification politique que causes : le nationalisme linguistique, au moment où se développent comme jamais les possibilités d'échanges, est un pis-aller dangereux, comme le montrent les exemples de la Belgique ou des pays de l'ancienne Yougoslavie. Et l'argument de Mme Fioraso, de l'anglais comme moyen d'attirer des étudiants étrangers, relève plus du modèle « libéral » de la concurrence que des besoins humains. Au bout du compte, le texte de la loi sur ce point ne mérite pas tout le bruit qui a été fait, alors que des dispositions bien plus dangereuses n'ont pas fait l'objet d'une attention médiatique.

Rappel de l'article 2 de la nouvelle loi (en plus des exceptions décrites dans l'article 11-& de la loi de 1994):

- « 3° Par des nécessités pédagogiques, lorsque les enseignements sont dispensés dans le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale tel que prévu à l'article L. 123-7 ou dans le cadre d'un programme européen ;
- « 4° Par le développement de cursus et diplômes transfrontaliers multilingues.
- « Dans ces hypothèses, les formations d'enseignement supérieur ne peuvent être que partiellement proposées en langue étrangère et à la condition que l'accréditation concernant ces formations fixe la proportion des enseignements à dispenser en français. Le ministre chargé de l'usage de la langue française en France est immédiatement informé des exceptions accordées, de leur délai et de la raison de ces dérogations.





XYZ....

« Les étudiants étrangers bénéficiant de formations en langue étrangère suivent un enseignement de langue française lorsqu'ils ne justifient pas d'une connaissance suffisante de cette dernière. Leur niveau de maîtrise suffisante de la langue française est évalué pour l'obtention du diplôme.

« Les enseignements proposés permettent aux étudiants francophones d'acquérir la maîtrise de la langue d'enseignement dans laquelle ces cours sont dispensés».

le Réseau des langues et cultures de France associé

à la commission Culture du PCF dispose d'un site, ouvert aux débats sur les questions des langues :

http://languesculturefrance.free.fr

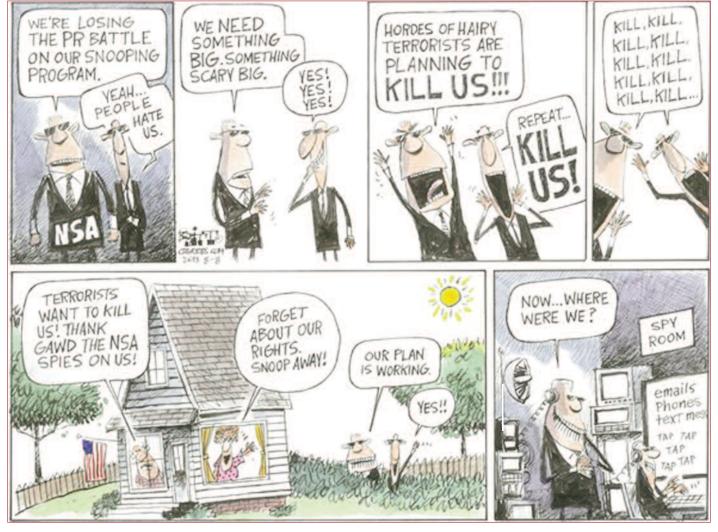


image tirées du journal satyrique Caglepost (USA)





## les « critères de Shanghai » peuvent-ils guider la politique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) française?

..... Geoffrey Bodenhausen, Jean-Pierre Kahane

Depuis quelques années, l'Université Jiao Tong de Shanghai publie chaque année un classement de plusieurs milliers d'institutions d'ESR du monde entier.

Quel but ? Quels critères ? Quel impact ? Quelles leçons pour nous?

Le but et les critères ont été exposés en détail par le professeur Nian Cai Liu, chimiste et aujourd'hui doyen de la Faculté d'éducation de l'Université Jiao Tong, dans l'exposé qu'il a donné le 15 mai 2007 à l'Académie des sciences sous le titre « Le classement académique des universités dans le monde : méthodologie et problèmes ».

Le but, c'est de contribuer à la réalisation d'un rêve chinois : avoir en Chine des universités du meilleur niveau international. Ce rêve est articulé dans le « projet 985 » de la République populaire de Chine, qui, à l'occasion du 100e anniversaire de l'Université de Pékin, a fixé pour objectif d'avoir en Chine plusieurs universités de niveau international (dans leur jargon, WCU, World Class University). Une dizaine d'universités chinoises, dont l'Université Jiao Tong, s'inscrivent dans ce projet et sont allées jusqu'à fixer un calendrier pour sa réalisation.

Mais qu'est-ce qu'une WCU? C'est ici qu'interviennent les critères. Ils ont été proposés par l'équipe de Nian Cai LIU pour être solidement liés au projet et assez faciles à mettre en œuvre sans s'encombrer de jugement qualitatifs : le nombre de prix Nobel et médailles Fields, le nombre de citations qui se réfèrent à des articles parus dans les revues scientifiques les plus cotées, elles-mêmes classées selon leurs facteurs d'impact, critère dont la validité est pour le moins contestable. Notons que le nombre de citations est supposé être un reflet de la qualité des travaux, plus que leur contenu, leur originalité ou leur créativité. On trouve le détail des critères dans l'exposé à l'Académie des sciences et, sous forme plus condensée, dans Wikipedia. Ils ont d'ailleurs légèrement évolué au cours du temps.

Le résultat est un classement des WCU. En tête, nombre d'universités américaines ; après la 200e place, quelques universités chinoises. Entre les deux, l'Angleterre et la Suisse, qui appliquent des politiques semblables sur le plan du recrutement du corps professoral, puis, aux environs de la 100e place, un tout petit nombre d'universités françaises. Nous renvoyons les amateurs de ce jeu à l'examen détaillé des résultats au cours des années, et nous nous bornons aux constats les plus évidents.

Les institutions américaines les mieux classées sont en fait assez hétérogènes, tant par leur taille que par leur mode de financement. Ainsi, Stanford, Harvard et le Massachusetts Institute of Technology (MIT) sont tous trois des institutions privées de taille modeste, tandis que la University of California à Berkeley est une très grande université publique portée par l'État de Caliornie, qui cultive une éthique comparable à celles des universités françaises. Les institutions privées admettent soit des étudiants de niveau licence ou master (BA ou MA) capables de payer des frais de scolarité élevés (ca 25 000 USD/an pour Harvard), financés soit par des parents fortunés, soit par des prêts bancaires remboursables. Les étudiants au niveau PhD sont souvent moins aisés mais sévèrement sélectionnés, et peuvent de se fait être mis au bénéfice de bourses, qui sont souvent attribuées par les institutions ellesmêmes. Que les institutions américaines soient privées ou publiques, la recherche est pour l'essentiel portée par des subsides fédéraux (NIH, NSF, DOE...) ainsi que par une multitude de fondations de droit privé (Sloan, Keck...).

L'Europe est mal représentée, la France très mal (encore qu'elle soit bien mieux lotie que l'Allemagne), et les institutions françaises les plus prestigieuses ne sont pas mentionnées du tout.

Les universités chinoises peuvent concourir à ce classement en jouant sur leur taille, le nombre d'étudiants, un corps professoral pléthorique, et l'importance des moyens investis. C'est sans doute pourquoi les critères de Shanghai ne tiennent pas compte de la taille des institutions, que ce soit le nombre d'étudiants, le nombre des professeurs, et ou le budget.

Ce travail a été fait pour la Chine et pour les Chinois, mais son impact mondial est considérable. À s'en tenir aux résultats, la France occupe dans le monde une position de second ordre. Cela sème la panique et amène, on le verra, à des pratiques politiques très hasardeuses. Il faut d'abord regarder la situation calmement.

Le Collège de France ne figure pas dans la liste des centaines de WCU retenues ; ni l'École normale supérieure, ni l'École polytechnique. Ils sont trop petits. Le





CNRS non plus, bien sûr, puisque ce n'est pas un établissement d'enseignement. Les quelques universités françaises qui figurent dans la liste sont toutes partenaires du CNRS, et Albert Fert, prix Nobel, a observé que cela les desservait dans le classement : une partie du crédit accordé aux distinctions ou aux publications va au CNRS, une partie seulement à l'université. Les critères fondés sur les citations favorisent le monde anglo-saxon, et une critique virulente en a été faite par Etienne Ghys au cours du colloque où intervenait Nian Can Liu, en montrant leur inanité en mathématiques, domaine scientifique où la France occupe incontestablement une place notable dans le monde.

On ne peut pas ignorer les classements de Shanghai. La pire façon d'en tirer des leçons est celle qu'a pratiqué le gouvernement de Sarkozy et que continue le gouvernement actuel: puisque la prime va aux gros, grossissons nos universités en les réunissant, comme on l'a fait à Strasbourg, constituons de nouvelles universités ou institutions universitaires en associant les établissements suivant un critère plus ou moins géographique, comme le Collège de France, l'ENS et d'autres établissements sur la Montagne Sainte-Geneviève qui devraient se rapprocher pour former un « machin » nommé Paris Sciences Lettres (PSL), ou en des écoles et instituts en un même lieu comme dans le campus de Paris-Saclay en formation. Au contraire de la formation des universités actuelles, qui sont issues par des voies diverses de la grande aspiration à la démocratie qui a suivi 1968, ces groupements se font à la hussarde, sans ou contre l'avis des principaux intéressés. Leur orientation rompt avec la tradition universitaire d'indépendance à l'égard du pouvoir économique, et c'est au contraire l'alignement du système universitaire sur la pratique actuelle des dirigeants d'entreprises. C'est aussi un alignement sur l'anglomanie : Paris-Saclay serait une mosaïque de schools et de graduate schools.

Il est facile de se moquer : faute de s'aligner directement sur le système américain, ce dont nous sommes incapables parce que le capitalisme français, qui le revendique, est loin d'être prêt à y œuvrer comme l'a fait le capitalisme américain, nous sommes en train d'essayer d'imiter le système chinois à venir. Mais là encore, nous déraillons : la Chine fait un effort considérable, par les moyens de travail et les salaires, pour développer l'enseignement supérieur, tandis que nous sommes loin de compte.

Quoi faire alors? D'abord peut-être tenir compte d'un avis de Nian Cai Liu, qui termine un texte qu'on peut trouver sur la Toile « the story of academic ranking » : « Ranking methodology should be examined carefully before looking at any ranking list, and ranking results should be used with caution ». Prudence dans l'usage des résultats, vigilance sur les méthodes : la leçon vaut ici et ailleurs.

Et aussi, à l'occasion des débats sur le classement, mettre à jour ce que nous voulons. Nous ne voulons pas maintenir l'ESR dans l'état actuel, nous voulons le rénover en lui donnant la place qui convient dans le pays et dans le monde. Il faut élargir son horizon, le faire contribuer à un essor démocratique, avoir l'ambition qu'Enseignement supérieur et Recherche scientifique concourent au bien commun. Nous avons les grands exemples de la Révolution française créant dans le même élan le Conservatoire des Arts et Métiers (CNAM) et l'École normale de l'an III. Il nous faudra créer, construire, établir de nouveaux liens et de nouvelles directions, mobiliser des forces nouvelles. simplifier, coordonner... Mais ce ne peut être qu'en tirant parti de notre acquis, et en valorisant tout ce qui mérite de l'être.

Tant pis pour le classement de Shanghaï s'il ignore le Collège de France, et tant mieux si le Collège de France irrigue toujours mieux la vie intellectuelle en France!

Qu'est-ce qu'une WCU ?... c'est ici qu'interviennent les critères ! »

 $image\ issue\ de: http://www.shanghairanking.com/index.html$ 





## pour introduire la question

### ...... Hélène Langevin-Joliot

État actuel des « rapports de la science et de la société », le blocage sur des positions figées des débats qui mettent en jeu ces rapports, leur gestion politique, nécessitent l'approfondissement des réflexions du Parti, en privilégiant les questions de fond qui soustendent implicitement débats et prises de positions.

C'est une condition pour intervenir efficacement sur la place publique avec en objectif de faire reculer une confusion stérilisante et propice aux manipulations politiciennes.

Il ne faut pas sous estimer l'enjeu que représente l'adhésion et la mobilisation des milieux scientifiques à la construction d'un projet crédible de transformation du système économique. Or il y a une inquiétude sinon une défiance parmi les scientifiques envers les partis et mouvements « de gauche » à propos des choix politiques concernant le rôle de la science et des technologies. Ils ont le sentiment d'être exclus d'une réflexion qui leur paraît entièrement dominée par les analyses et les objectifs d'associations de la société civile abondamment relayés dans les médias.

### PRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE QUELQUES QUESTIONS « CLASSIQUES » POUR LA DISCUSSION

### La conception de la science

La science est d'abord recherche de connaissances nouvelles menées sans objectifs a priori. Les technologies vraiment nouvelles ne naîtraient pas sans elles. Il faut tenir compte des connaissances scientifiques établies. De nouvelles connaissances ou théories ne remplacent pas une vérité par une autre, mais s'insèrent dans un réel élargi. La philosophie relativiste, qui proclame que « la science est une construction sociale comme une autre », nourrit la confusion entre connaissance et croyance ou opinion, rendant impossible tout débat rationnel.

Quelle est l'emprise de ces idées dans le milieu des sciences humaines (ceux qui les combattent se sentent bien seuls parmi philosophes et sociologues) ? Sous prétexte de lutte contre le scientisme et ses dérivés, du rôle attribué aux technologies dans les « dégâts du progrès », n'en vient on pas à mettre en cause jusqu'à l'espérance de progrès dans les « riches» sociétés occidentales ?

## La science « au service des besoins de la société » ?

Cela ne justifie nullement la vision purement utilitariste de la science qui imprègne aussi bien aussi bien le monde économique et politique que celui de très nombreuses associations et le grand public. Nous défendons depuis longtemps l'autonomie de la recherche fondamentale en nous opposant à son « pilotage par l'aval » (formulation ancienne, question plus qu'actuelle). Aujourd'hui, il nous faut aussi démonter les tentatives de promotion d'une « science citoyenne » dans les institutions de recherches ou les universités. Il ne peut pas y avoir de « science citoyenne » pas plus que de science néo-libérale, sauf à céder à l'idéologie, comme ce fut le cas avec la « science prolétarienne » en URSS. Une formule rapprochant le terme de

science et le terme de citoyen peut séduire (encourager les scientifiques à diffuser leurs résultats vers les citoyens, débattre avec eux). Elle camoufle en fait une opération politique s'appuyant sur des analyses erronées et de grandes illusions sur les rôles possibles et/ou souhaitables, en matière de recherche, de la **démocratie participative** d'une part (versus la démocratie représentative des pouvoirs publics et/ou pour une part des acteurs), de la **recherche « participative** » de l'autre (versus la recherche pratiquée par des chercheurs dont c'est le métier).

### **Culture scientifique**

La science reste pour l'essentiel extérieure à la culture, y compris celle des « élites » intellectuelles et politiques. Les sociétés modernes ont besoin de chercheurs, d'ingénieurs, etc., elles ont aussi besoin de citoyens formés à l'esprit critique et à la pratique du raisonnement, préparés à vivre dans un espace où la science est partout. L'appropriation par tous d'une culture scientifique générale est un enjeu aussi important pour la démocratie que le fut l'alphabétisation en d'autres temps (ceci sous-entend que le progrès scientifique est nécessaire - mais pas suffisant - au progrès de la société). Il faut s'interroger sur les conséquences des modes de vie et contraintes imposées dans le système actuel, le « présentisme » qui en découle, y compris sur la culture des scientifiques (hors de leur domaine d'activité étroit) et des enseignants.

Un début de culture scientifique est donné par l'enseignement relayé par les centres de culture scientifiques, fêtes de la science, etc. Le contenu ascientifique ou antiscientifique des programmes de télévision ou autres médias explique-t-il que le citoyen se retrouve en général sans méthodes et sans repères rationnels, notamment lorsqu'il s'agit de débats sur des choix





technologiques et/ou engageant le principe de précaution ? L'accès à « l'information » via internet ne garantit pas l'accès à la connaissance et à la culture.

### Les débats « science société »

Pour les uns, ils tournent en rond depuis des années, pour les autres il n'y a pas de débats. Il y a confusion sur le rôle des participants : analyser une situation (c'est aux pouvoirs publics de conclure) ou prendre des décisions. La deuxième option (participative) me semble impraticable dés lors qu'il s'agit d'une question de portée générale. Il y a aussi confusion entre débats scientifiques et débat démocratique, et au-delà incompréhension ou refus de l'intérêt d'engager le débat démocratique en rassemblant d'abord, autant que faire se peut, des bilans de connaissances établis collectivement (sur les questions de tous ordres relatives au sujet). Le débat proprement dit sur les choix bénéficierait de bases plus solides. Etablir l'état des connaissances scientifiques sur un sujet donné devrait relever de collectifs de scientifiques compétents dans le domaine (voir l'exemple du GIEC pour le climat), au lieu de rester l'objet de controverses récurrentes

(souvent « entretenues » entre les experts « officiels » ou « indépendants»... convoqués par les uns ou par les autres). Il faut articuler sans les confondre les débats entre scientifiques d'un domaine et les débats démocratiques. Ces derniers peuvent dégager des propositions. Les décisions revenant aux pouvoirs publics.

## Sur le rôle « politique » attribué aux technologies

La société capitaliste actuelle « consomme » des technologies, rendues possibles par la science. Du marché au consommateur, il faudrait analyser le rapport entre mise en cause du système économique, et mise en cause des technologies récentes. Les technologies seraient « responsables » d'un système contesté. Les méthodes de production décentralisées, sinon individuelles seraient-elles le moyen d'échapper à l'emprise des multinationales ? L'affaiblissement de la culture politique éloigne des partis (et des syndicats), et renvoie vers les associations, très nombreuses, le soin de porter des opinions souvent construites dans la plus grande confusion.







### le débat de la commission

### ..... synthèse effectuée par G.Bodenhausen et A.Mesliand

Le 15 juin 2013, la commission ESR a consacré l'après-midi à débattre spécifiquement des questions de la relation entre les sciences et la société. Hélène Langevin-Joliot présentait les termes du débat (voir pages 19 et 20) et les propositions du PCF en cette matière étaient sur la table. Le débat a été passionnant et passionné. Nous vous ici en livrons une synthèse, point de départ à de nouvelles contributions. La commission poursuivra un travail approfondi de réflexion sur cette importante question, et en publiera les résultats.

# I. Menace d'une rupture entre les citoyens et la recherche

Aujourd'hui, alors que les questions politiques, les enjeux de civilisation nécessitent une connaissance approfondie de la réalité, donc des connaissances scientifiques à la fois sérieuses et susceptibles d'être appropriées par l'ensemble de la société, nous vivons au contraire une rupture entre les citoyens et la recherche.

La société est-elle assez cultivée ? On ne peut que relever l'insuffisance de la culture scientifique, qui se manifeste de bien des manières : faiblesse du journalisme scientifique, manque de moyens accordés aux universités et institutions appelées à diffuser la culture scientifique (c'est pourtant une des missions des universités), programmes scolaires insuffisants à cet égard, difficulté de recrutement d'étudiants dans les filières scientifiques, d'élaboration de formations universitaires ou professionnelles faisant place à l'histoire des sciences, l'épistémologie, la transdisciplinarité ...

De manière globale, la société détourne les citoyens des préoccupations scientifiques.

Notons que cette situation n'est pas identique dans tous les pays, notamment européens.

Des décisions anti-démocratiques sont imposées au nom de la science : ainsi, l'Opération d'intérêt national (OIN) de Saclay n'a pas fait l'objet d'un débat public et de consultations suffisantes... Cela creuse l'écart entre les citoyens et les questions scientifiques. Les experts sont supposés tout savoir, et l'idéologie de la gouvernance constitue une orientation politique qui s'attaque à la démocratie « de l'intérieur ». Émerge une « caste » de chercheurs inaccessibles au public. La science apparait comme toute puissante et mystérieuse, le recours aux « experts » contribue à cette mystification.

En outre, la science n'est plus seulement synonyme de progrès. Elle est dorénavant aussi associée au chômage et à la régression sociale voire sociétale (cf. l'obsolescence programmée).

Enfin, les élites ne font pas de science. Peu de responsables, politiques ou économiques, ont une formation scientifique, un titre de docteur, tant dans les cabinets ministériels que dans l'industrie privée on manque d'une véritable compréhension de la recherche scientifique. La notion-valise d'innovation est constamment articulée par de prétendues élites qui ne comprennent pas en quoi cela peut bien consister. Le doctorat n'est toujours pas une qualification reconnue dans le secteur privé. La formation par la recherche est évidemment encore trop limitée... aux seuls chercheurs!

### 2. Une certaine conception de la science

#### Combattre la confusion

La faiblesse de la culture scientifique s'exprime aussi par la confusion entretenue autour de débats sur des problèmes actuels : l'énergie nucléaire, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les cellules souches, pour ne citer que ceux-là... Ainsi, la science est parfois réputée dangereuse, l'accent étant mis en priorité sur les risques éventuels.

Nous sommes sur le terrain de la lutte idéologique : la science est une construction sociale.

Historiquement, science et religion sont nées ensemble. Leur séparation est en marche depuis le XVIIIe siècle mais elle n'est pas encore achevée. Des notions judéo-chrétiennes pénètrent le débat idéologique.

Or, les thèses récentes ne portent que sur des travaux récents, la profondeur historique est découragée.

Il faut combattre le relativisme qui refuse de reconnaître les « résultats consolidés » de la science ; l'utilitarisme, encouragé par la conception « économiste » et marchande que porte le capitalisme financier pour toute l'activité humaine.

La confusion entre « information » et « connaissance » est entretenue par les technologies qui permettent un accès quasi illimité à des informations de diverses natures.

La science peut aussi être instrumentalisée afin de légitimer des choix qui sont en fait idéologiques. Alors même que l'économie ne peut pas prétendre à être une science réfutable avec la capacité prédictive des sciences naturelles, les promoteurs de l'économie dite libérale en particulier présentent sous forme de « lois



naturelles », de « réformes nécessaires », des mesures qui ne sont en fait que des choix hautement politiques. Enfin, les sciences ce ne sont pas seulement les sciences naturelles et les mathématiques! Tout le champ des sciences humaines et sociales, particulièrement mis à mal dans la politique de recherche ces dernières années, revêt une importance culturelle et sociale considérable.

### L'indépendance intellectuelle des travailleurs scientifiques

C'est pour nous une exigence qui n'est pas négociable. Mais elle s'exerce dans un cadre de réalité, avec des contraintes.

Si on l'établit aujourd'hui, elle sera constamment menacée par le capitalisme. Dans le cadre d'une Vlème République, des garde-fous devront être mis en place.

Il convient aussi de tenir compte de ce que la science n'est pas produite seulement dans le cadre institutionnel.

#### Connaissance/incertitude

La science, à cause de sa puissance même, donne des réponses partielles qui laissent inévitablement place à de l'incertitude Comment la gérer ? Apprendre à vivre avec ?...

Cette question rejoint celle de la distinction entre « temps bref » et « temps long », du point de vue de la mise en œuvre des résultats scientifiques comme de celui de la nécessaire durée de la recherche et l'incompressible lenteur de l'élaboration conceptuelle. Le temps social et le temps de la recherche ne coïncident pas forcément!

### 3. L'intervention citoyenne

La science est incontournable quant à la lisibilité des grandes questions politiques. Il faut des citoyens éclairés, c'est un point de repère fondamental de notre orientation, et une démarche très exigeante.

### L'intervention des citoyens n'a de sens que si elle est éclairée

Cela engage notre réflexion et notre action quant à la formation des enseignants, à tous les niveaux. Comporte-elle suffisamment de formation en sciences « dures » (hormis pour les enseignants de ces disciplines)? La mise en cause des diplômes nationaux contribue aussi à l'affaiblissement du niveau général de formation scientifique.

Élever le niveau scientifique de la population, sur des questions comme celles du gaz de schiste, de l'énergie nucléaire, etc. implique de combattre l'abêtissement et l'admiration passive. Mais il faut éviter de mettre le citoyen en situation « d'échec scolaire » qui induit la peur de la complexité des enjeux, et le transfert du pouvoir décisionnel aux « experts ».

La presse et les médias, peu informés sur les enjeux de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur, ne jouent pas le rôle qui devrait être le leur, permettant de distinguer informations et connaissances. Le Web, par la mise en circulation d'informations non vérifiables, peut présenter des dangers. Pour éclairer les citoyens, il faut concevoir une information utilisable, des documents accessibles au public. Ainsi, dans le débat sur le nucléaire, il y a surabondance d'informations souvent incompréhensibles donc inutilisables.

Certaines associations, prônant les notions de « sciences citoyennes », de « science participative », conduisent à des impasses. La « science citoyenne » est une notion tout aussi dangereuse que celle de « science prolétarienne »!

Les associations sont souvent de bonne volonté, mais non habilitées à donner des avis ; souvent, leurs positions sont non scientifiques, voire réactionnaires. Elles souffrent fréquemment de leurs implantations microlocales.

L'appétit des citoyens pour la connaissance scientifique est dévoyé par de telles entreprises.

### Comment peut-il y avoir un débat démocratique sur des questions scientifiques ?

Cette question, qui se fonde notamment sur la distinction bachelardienne entre science et opinion, exprime une contradiction qui doit se résoudre dans une dialectique permettant d'articuler les champs distincts de vérité scientifique et de décision politique.

Il existe d'ores et déjà des instances, telles que l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques, qui publie des rapports, organise des colloques...

### Science et démocratie : un rapport à explorer dans le détail

Si la science constitue un formidable moyen d'émancipation, elle est également un moyen de pouvoir. La question des processus et des instances permettant le partage de ce pouvoir est donc posée.

Pour certains, « la démocratie, c'est le Parlement ». Il ne s'agit évidemment pas de nier le rôle du Parlement comme expression de la démocratie. Mais cela ne saurait suffire à l'expression et la dynamique démocratiques que nous voulons. Il y a là une tension, une contradiction qui ne doit pas être évitée, sans la transformer en conflit.





Nous proposons d'inventer des institutions dans lesquelles les citoyens puissent avoir leur place. Loin de constituer un « problème » supplémentaire, elles auraient un effet rétro actif mobilisateur.

Rappelons la proposition du PCF de créer des « forums citoyens », proposition qui a été reprise dans le programme du Front de gauche, *L'humain d'abord*. Quel serait le niveau de leur intervention ? Certains pensent qu'ils doivent n'être que consultatifs.

La proposition complète va beaucoup plus loin que la fausse alternative entre rôle consultatif et pouvoir décisionnel non précisé.\*

On sait par ailleurs qu'une instance sans pouvoir est une instance qui meurt.

## La démocratie : une garantie pour la culture scientifique

La participation aux décisions contribue à l'acquisition de la culture scientifique. Il ne peut être seulement question d'une « offre » de connaissances, il faut de l'appétence pour celles-ci, qui repose, au moins pour une part, sur la possibilité d'avoir du poids, de peser sur la réalité, de contribuer à façonner le futur. Il y a une interaction dialectique entre le rôle des citoyens dans la prise des décisions et leur appropriation des connaissances.

## L'appropriation collective des connaissances scientifiques : nœud de la question politique

Des connaissances nouvelles apparaissent sans cesse, des connaissances anciennes sont réactivées et renouvelées. Une partie en est immédiatement valorisée sous la forme de réalisations qui modifient profondément la vie des sociétés et des individus ; c'est celle dont s'emparent les grands intérêts financiers qui animent le capitalisme contemporain.

L'invitation au transfert des connaissances qui figure aujourd'hui dans la loi Fioraso vise à accélérer ce processus en misant sur l'individualisme et l'intérêt personnel des chercheurs. Mais c'est une manière de tuer la poule aux œufs d'or. D'abord, les découvertes importantes sont le résultat d'un effort collectif, et c'est en animant cet effort qu'on favorisera la création de nouvelles connaissances : les institutions, les sociétés savantes, les syndicats ont un rôle important à jouer pour mettre en évidence l'efficacité du travail de recherche comme travail collectif. Ensuite, les découvertes importantes n'ont pas nécessairement un impact immédiat : qui aurait pu dire en 1930 que la

physique quantique allait complètement modifier le mode de vie un siècle plus tard ?

Or l'organisation de la vie scientifique et de la vie sociale, à l'échelle du monde, ne garantit nullement la préservation et le développement des connaissances nouvelles. Une grande partie en disparaît, faute de s'articuler rapidement aux intérêts scientifiques et sociaux ambiants. C'est une question qui doit préoccuper et qui préoccupe les chercheurs, mais dont ils ne détiennent pas les clés. C'est avant tout une question de société, une question politique au niveau mondial, que nous avons la possibilité, en France, d'aborder au niveau national.

Il s'agit de faire de l'appropriation collective des connaissances scientifiques un enjeu politique majeur. Les connaissances les plus nouvelles ne sont pas seules en cause, au contraire.

Les connaissances les mieux établies ne font pas partie de la culture commune. Il y a pourtant le désir, la volonté d'une grande partie des citoyens d'être en prise sur le mouvement des connaissances, son orientation, son évolution, les perspectives qui s'en dégagent. On le voit par le succès de certaines initiatives, du type science dans la ville, et par l'intérêt que suscitent les publications scientifiques visant un public large, les musées scientifiques, les conférences, les sites Internet comme Wikipedia, etc. Mais cela ne suffit pas à combler le retard entre l'avancée des connaissances et le bénéfice social à attendre de son assimilation par la société.

Seule l'appropriation collective est envisageable pour cette assimilation. Ce ne peut pas être l'affaire des individus : s'il y eut jamais des êtres humains capables de posséder toutes les connaissances scientifiques de leur époque (et c'est bien douteux), il est clair que c'est aujourd'hui impossible. C'est donc affaire collective, et politique. Un premier niveau mérite grande attention : c'est la diffusion des connaissances par l'enseignement supérieur. C'est à ce niveau que les connaissances nouvelles peuvent commencer à sortir du cadre de leurs créateurs pour pénétrer dans la société. Une grave carence est à réparer, c'est la chute des effectifs des enseignements supérieurs au niveau le plus élevé. Cela ne suffit pas : la formation initiale, dans tous les domaines, doit être complétée par une formation continuée, et c'est particulièrement évident, et négligé, pour les enseignants de tous les niveaux. Enfin, et sans doute d'abord, la motivation pour prendre part à cet effort collectif est une motivation politique : faire de la science l'affaire de tous, et ne pas la cantonner dans le cadre des spécialistes au bénéfice des puissants. Le PCF a un rôle original à jouer dans ce domaine.



<sup>\*</sup> Cf. http://esr.pcf.fr/sites/default/files/xyz\_mai\_2012.pdf et http://www.pla-ceaupeuple2012.fr/wp-content/uploads/humain\_dabord.pdf



## 4. Quels choix pour la recherche, quelle politique ?

### Liberté de la recherche/pilotage de la recherche

CNRS, CEA, ANR, lobbies: qui pilote quoi?...

S'il existe une légitimité sociale à intervenir sur les grands choix de politique de la recherche, on ne peut pour autant cibler les découvertes.

Proposer de mettre la science au service des besoins de la société risque de fortifier une conception utilitariste de la science.

Parler de pilotage « par les besoins sociaux », c'est remplacer une sujétion par une autre dont les chercheurs ne veulent pas car elle peut s'avérer contraire à l'avancée de la recherche.

La recherche appliquée fait partie de la science. Les chercheurs se confrontent là avec certains besoins de la société. Mais à quel niveau en parle-t-on ? Ainsi, en Angleterre, les lobbies industriels jouent un rôle important dans les choix de politique scientifique. Le nécessaire dialogue avec la société ne peut se ramener à ces pratiques de lobbying. On sait par ailleurs le rôle joué par le MEDEF en France et par la Table ronde des entrepreneurs au niveau européen pour tirer profit des systèmes de recherche.

### Des mots qui suscitent la méfiance

Expert, expertise, compétences, savoir-être, communication, innovation...

- Expertise : un mot auquel on fait dire n'importe quoi. L'expérience du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre que la science est *ipso facto* une œuvre collective. Mais l'expertise est parfois nécessaire. La question qui se pose est de savoir qui contrôle les experts.
- Communication : malgré des emplois démagogiques, manipulateurs, de ce terme, il faut souligner qu'elle s'oppose au secret, qui est en ce moment la bête noire, l'ennemi de la recherche. Si les progrès sont beaucoup plus forts en recherche publique c'est parce qu'il n'y a pas de secret.
- Propriété intellectuelle et brevets: à abolir dans le futur. Mais dans le cadre actuel, on peut s'en servir pour lutter.
- L'innovation, par contre, s'oppose à la durabilité, la robustesse, la permanence de la recherche.

Ainsi, par exemple, l'« innovation » thérapeutique de l'industrie pharmaceutique est en diminution (maladies orphelines, paludisme, méningite foudroyante). Le SIDA a mobilisé la recherche pharmaceutique tant que les malades étaient solvables ; aujourd'hui, c'est la calvitie qui a pris la relève car là sont les clients solvables! Un pôle public de recherche pharmaceutique constitue une réponse alternative à cette logique.

Il faut noter que l'opinion publique est mûre pour un débat sur un pôle public du médicament, mais pas encore mûre sur l'énergie, le nucléaire, ni sur les changements climatiques. Certains sujets sont intrinsèquement difficiles!

Autre exemple : l'incapacité du capitalisme à utiliser la révolution informationnelle de façon progressiste. Jamais on a autant souffert d'une innovation ! (Élimination de l'emploi, activités de service, asservissement...).

### 5. L'action des communistes

C'est la première grande période où le Parti est confronté à cette question avec cette ampleur.

Les dimensions nouvelles de la crise, aujourd'hui devenue une véritable crise de civilisation, entrainent de nouvelles contradictions, éventuellement explosives.

Le risque que nous courons serait de chercher le plus court chemin pour résoudre les problèmes.

Un lourd passé dogmatique dans le PCF a pu limiter l'appréhension politique de ces questions au niveau où elles se posent aujourd'hui.

Même au sein du PCF on peut observer des tendances utilitaristes

Les positions du PCF sur la recherche et sur l'exigence d'indépendance ne sont pas assez affirmées. Pourtant on gagnerait beaucoup d'autorité à débattre publiquement de ces questions.

Dans les négociations du Traité transatlantique, la science devrait faire partie de l'exception culturelle ! Car la science doit aussi être vue comme un fait culturel.

Se constituer partie prenante des choix politiques ! S'investir ! Élaborer des documents ! Voilà ce à quoi nous devons travailler avec la communauté universitaire et scientifique...

## l'activité des communistes et du Front de gauche de l'ESR à Montpellier

Dès la campagne de la présidentielle de 2012, les communistes ont été à l'initiative d'une rencontredébat à gauche, sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, de l'ancien NPA au socialistes, en passant par les Verts et bien sûr les autres composantes du Front de gauche. La présidente de l'Université des lettres et sciences humaines de Montpellier III, alors viceprésidente de la CPU, a interpellé le candidat socialiste, comme son représentant Monthubert, lors d'un débat public à Montpellier en avril 2012.

Par ailleurs, la principale entreprise industrielle de la Région est constituée par le premier pôle de recherche en Europe de Sanofi, ex Avantis et Rhône-Poulenc (nationalisée après 81...). La baisse de ses effectifs ces dernières années (passés de 2000 à 1200), comme l'annonce d'une réorientation stratégique du groupe, ont conduit les communistes à alerter depuis deux ans le personnel et la population sur le risque de liquidation de l'implantation. C'est ce qui explique pourquoi, lorsque les menaces sont devenues officielles, les communistes ont été écoutés, et que l'intersyndicale (CGT, CFDT, au moins jusqu'à l'exclusion de sa section par la confédération, Sud, CGC) s'est engagée ès qualité dans un « collectif citoyen », qui a mis à son actif une plateforme dénonçant les suppressions d'emploi boursières (en annonçant plusieurs centaines de suppressions de postes, Sanofi continue de bénéficier d'un crédit d'impôt-recherche de plusieurs centaines de millions), et prônant la création sur Montpellier d'un pôle public de recherche sur la santé et le médicament. Au début d'octobre 2013, à l'initiative des élus communistes à la mairie, un vœu a été adopté à l'unanimité (donc avec

manifestation des Sanofi à Paris pour la sauvegarde de l'emploi scientifique



l'opposition de droite) prenant notamment en compte ces deux données.

Avec l'annonce du projet de loi Fioraso, les communistes ont été encore à l'origine d'un Front de gauche local de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui s'est efforcé d'impliquer les personnels et les étudiants, malgré le calendrier très défavorable (fin mai). L'UEC a été très active, et une Lettre ouverte aux députés et sénateurs de l'Hérault (tous au PS, avec un Vert) a été signée par 180 personnes, dont la présidente Anne Fraïsse et une bonne partie de son bureau. Sur proposition de la FASE, ont été demandées des audiences auprès de quelques élus. Dernière étape enfin, les élus ont fait voter une nouvelle motion à l'unanimité par le Conseil municipal à la fin de juillet, associant politique de recherche et précarité, ouvrant ainsi le champ à de nouvelles interventions en direction des parlementaires, et à des ateliers de réflexion pour une nouvelle loi progressiste sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Il n'est évidemment pas question pour finir de dissimuler les difficultés :

- faire face à la surenchère, en évitant la compromission : par exemple, il est piquant de constater que l'intersyndicale de Sanofi a trouvé exemplaire le texte du vœu présenté par le groupe communiste et le débat qui s'est ensuivi, alors que des critiques sur sa « mollesse » étaient apparues dans le collectif du Front de gauche,
- arriver à médiatiser les interventions,
- dépasser le niveau des seuls responsables pour toucher directement les citoyens : pas facile, comme le montre la comparaison entre les signatures et les effectifs (plus de 50 000 étudiants, 10 000 salariés dans l'enseignement supérieur et la recherche),
- renforcer les forces militantes, un impératif, pourtant loin du compte.

D'un autre côté, on peut penser que l'action continue développée dans ce secteur permettra de faire avancer quelques idées simples, mais qu'il faut rappeler :

- la nécessité d'un travail collectif, d'abord avec les organisations communistes, des cellules à la fédération, en passant par la section et les élus, dont l'importance est ainsi avérée, et l'UEC ; et bien sûr le lien avec le collectif national et les groupes parlementaires; ensuite avec le Front de gauche et les syndicats, les collectifs, l'ensemble de l'opinion... L'inconvénient est bien sûr le temps accru pour la mise ne œuvre;



- le choix de se fier d'abord au contenu concret de la revendication, plutôt qu'à l'étiquette de l'organisation... il y a eu des surprises, bonnes et mauvaises, dans ce domaine;
- l'intérêt d'être à l'initiative, la meilleure façon de ne pas être à la remorque...

Pour suivre dans le détail les étapes du collectif, on peut consulter le site : http://www.petitions24.net/let-tre\_ouverte\_deputes\_herault\_ens\_superieur\_et\_recherche

### Le texte du vœu adopté le 25 juillet par le conseil municipal de Montpellier, à l'initiative du groupe communiste :

« Vœu sur la défense de l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche à Montpellier

« Le Conseil municipal de Montpellier renouvelle ses vives préoccupations à l'égard de la situation de l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche.

« Chez Sanofi, principale entreprise privée de la Région, le nouveau plan social présenté par la Direction au début de ce mois, après l'annulation du précédent à la suite de sa mise en cause par les organisations syndicales, continue de prévoir la suppression de près de 300 emplois sur le site de Montpellier, ouvrant ainsi la voie à une liquidation de l'ensemble de la recherche locale.

« Le conseil municipal rappelle un vœu antérieur unanime sur la mobilisation de tous les Montpelliérains en vue de la défense de l'emploi ; et sur la nécessite urgente de mettre en discussion une loi empêchant les suppressions d'emploi boursiers.

un « dollar » distribué par « les Sanofi » bien sûr, c'est la tête du PDG Zerrouni qui figure au centre !



« Au niveau de l'enseignement et de la recherche publics, la situation créée par l'inefficacité de la loi dite Sauvadet de 2010 est patente.

« En effet, cette loi ouvre la possibilité, pour des agents contractuels, de devenir agents titulaires à l'issue d'une procédure ad hoc. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le nombre d'emplois précaires a très fortement augmenté ces dernières années, en particulier chez les chercheurs. En général, les doctorants ou les jeunes docteurs exercent leur activité de recherche en cumulant les CDD de trois ans. C'est l'une des conséquences de l'autonomie des universités et du transfert des charges de personnel, de la systématisation de la recherche par appels d'offres et de l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les non-reconductions des contrats de ces jeunes doctorants ou jeunes docteurs multipliées par les directions des Établissements publics à caractère scientifique et technique afin d'éviter qu'ils bénéficient d'ancienneté, les mettent dans une situation très précaire. La fin de cette année universitaire voit s'accroître pour eux le risque de devenir chômeurs. Il faut ajouter aussi la précarisation des autres personnels indispensables à la recherche (administratifs, techniciens...). Cette pratique va non seulement à l'encontre de l'objectif de résorption de la précarité, mais elle prive nos laboratoires de l'expérience et du savoir accumulés par ces personnels. Sur Montpellier, on peut estimer le nombre des précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche à environ 1000 emplois (soit environ un emploi sur dix du secteur), situation qui a suscité plusieurs manifestations publiques de protestation par les organisations syndicales et les collectifs de précaires.

« Comme le montre l'effort de notre collectivité, qui a su créer des emplois pour transformer plusieurs centaines de CDD en CDI, il est possible de mettre un terme à une situation insupportable pour tant de jeunes dont on bouche ainsi l'avenir, compromettant par ailleurs la qualité d'une recherche pérenne dont notre ville, notre département, notre région se flattent à bon droit.

« Le conseil municipal mandate Mme le maire et Mmes et MM les élus députés et sénateurs de Montpellier pour qu'ils interviennent auprès des pouvoirs publics en vue de faire ouvrir dans un délai rapide des négociations avec les organisations syndicales et les collectifs de précaires, en vue d'un programme de résorption du précariat. »



## de quelques questions à débattre

..... Olivier Gebuhrer

Avertissement - Ce qui suit est le produit de réflexions personnelles et n'engage personne d'autre que l'auteur. De plus, s'il a des idées sur le sujet, cet article en dit le moins possible. Beaucoup ont déjà fait l'objet de discussions parfois vives et ne font pas l'objet d'accord entre les intervenants. Il s'agit donc davantage d'ouvrir un débat qui ne pourra que s'amplifier compte tenu des éléments de la nouvelle loi sur l'ESR. Malgré cet effort, il est néanmoins inévitable de montrer de temps en temps où l'auteur se situe aujourd'hui. Mais en aucun cas il ne peut s'agir de thèses validées, encore moins sous protection de citations de K. Marx, lesquelles ne visent éventuellement qu'à illustrer le propos, pas à le canoniser. L'étude est trop longue pour être publiée in extenso dans un seul numéro de XYZ; le n° suivant publiera la seconde partie.

### PREMIÈRE PARTIE

## les chantres de l'innovation aujourd'hui

La thématique innovatrice occupe une partie du champ des questions visant l'Enseignement supérieur et la Recherche dans l'Union européenne, mais avec une accentuation frénétique en France. La thématique naît en fait sous la forme moderne en Grande-Bretagne mais pas sous la forme française. Il n'y a rien de tel en Allemagne où la recherche fondamentale est dans un état financier déplorable et où l'Enseignement supérieur est tout sauf une priorité.

L'auteur entend conduire dorénavant une étude internationale sérieuse à ce sujet en se fondant notamment sur la documentation de l'OCDE, mais ce n'est pas l'objectif du présent article.

Ceci débouche d'ailleurs sur une première question : « quelles transformations progressistes devraient s'imposer au niveau de l'Union européenne pour une politique de recherche extraite des injonctions des marchés financiers? »

Revenant à la situation française, le premier document phare est le rapport « Levy-Jouyet » relatif à «l'Économie de l'Immatériel » dont le résumé cité ci-dessous situe assez bien la problématique :

« L'économie a changé. En quelques années, une nouvelle composante s'est imposée comme un moteur déterminant de la croissance des économies : l'immatériel. Durant les Trente Glorieuses, le succès économique reposait essentiellement sur la richesse en matières premières, sur les industries manufacturières et sur le volume de capital matériel dont disposait chaque nation. Cela reste vrai, naturellement. Mais de moins en moins. Aujourd'hui, la véritable richesse n'est pas concrète, elle est abstraite. Elle n'est pas matérielle, elle est immatérielle. C'est désormais la capacité à innover, à créer des concepts et à produire des idées qui est devenue l'avantage compétitif essentiel ».

- « C'est désormais », « avantage compétitif essentiel », ceci indique sans équivoque deux choses :
- I) la tendance est donc nouvelle et ne peut pas appartenir à une période antérieure

2) « avantage compétitif essentiel » : l'« innovation » est traitée ici comme fer de lance de la guerre des capitaux ; la question de la tendance à la baisse du taux de profit n'apparaît pas. Cette dernière question sera néanmoins abordée dans d'autres documents comme nous le verrons plus loin.

Nous allons donner maintenant trois extraits du Rapport et nous les commenterons brièvement.

- « Pour comprendre ce mouvement, il faut revenir sur trois ruptures qui marquent l'économie mondiale depuis plus de vingt ans. D'une part, la place croissante de l'innovation, qui est devenue le principal moteur des économies développées. Jusqu'aux années 70, on pouvait se contenter d'imiter ce que trouvaient les États-Unis. Aujourd'hui, la France n'a, comme les autres, pas d'autre choix que de trouver ce qui n'a pas encore été découvert. D'autre part, le développement massif des technologies de l'information et de la communication, ouvre aux entreprises des possibilités considérables de réorganisation de leur production et de recentrage sur les activités à plus forte valeur ajoutée. Enfin, la tertiarisation continue des pays développés, qui reposent de plus en plus sur des économies de services, dans lesquelles les idées, les marques et les concepts jouent un rôle essentiel. En toile de fond, deux autres tendances lourdes des économies développées – la mondialisation et la financiarisation – facilitent le recentrage des entreprises sur les activités les plus créatrices de valeur, c'est-à-dire les activités immaté-
- « Formation, recherche, innovation, c'est sur ces critères que seront de plus en plus classées les Nations. Et c'est sur ces trois critères que notre économie présente des faiblesses importantes et durables. Certaines de ces fragilités sont désormais bien connues, en particulier les failles de notre système d'enseignement supérieur, handicapé par une organisation qui entretient l'échec de masse et rend nos universités invisibles sur la scène mondiale, et celles de notre appareil de recherche, en raison notamment d'une organisation publique de la recherche aujourd'hui dépassée et d'une insuffisante valorisation des résul-



tats des travaux effectués. Les revenus tirés de la propriété intellectuelle représentent ainsi, selon les années, entre 3 % et 5 % du budget de la recherche aux États-Unis, contre 1 % en France ».

- « Le premier réflexe dont nous devons nous défaire, c'est celui qui consiste à favoriser les situations acquises. Dans de nombreux domaines confrontés à un changement technologique, nous nous demandons comment protéger l'existant alors qu'il faudrait d'abord chercher à tirer au mieux parti du changement ».
- I) « Imiter les États-Unis », très cocasse! En quoi ontils été « imités » jusque- là ? C'est justement avec « une certaine idée de la France » que celle-ci a parlé au monde et ce n'est pas la parole made in USA. Le CERN a conquis le devant de la scène en matière de physique des hautes énergies et les USA ont perdu l'initiative à cet égard; on peut multiplier les exemples de ce qui n'a PAS été « imité », pour ne rien dire du système social.
- 2) Le Rapport nous dit : « D'une part, la place croissante de l'innovation, qui est devenue le principal moteur des économies développées » : on ne sait pas où les auteurs pêchent pareille idée. En tout cas PAS aux États-Unis sauf... si on s'intéresse à « l'économie de l'immatériel », ce qui somme toute est l'objet du Rapport, mais affirmation ne fait pas démonstration même sur ce terrain (aujourd'hui la bulle immobilière y est repartie et le gaz de schiste semble d'une toute autre ampleur stratégique). Au demeurant, les phrases suivantes sont éclairantes, je dirais aveuglantes, de clarté : le centrage sur « les idées, les marques et les concepts ».
- 3) Le Rapport nous en dit beaucoup plus long sur un autre aspect, celui-là essentiel à mes yeux : « en toile de fond deux tendances lourdes : mondialisation et financiarisation ».
  - Qui perd de vue ce que ces mots signifient et impliquent perd de vue l'essentiel; ce sont en effet, DU POINT DE VUE DU CAPITAL, les deux moteurs; moteurs de civilisation? Non, moteurs du capitalisme tel qu'il se voit au niveau planétaire.
- 4) « Formation, recherche, innovation, c'est sur ces critères que seront de plus en plus classées les Nations. Et c'est sur ces trois critères que notre économie présente des faiblesses importantes et durables... ».

Il est ici limpide que les trois mots en question ne servent que de cache-sexe ; l'organisation du Sup entretient l'échec de masse – ben voyons – nos universités sont « invisibles sur la scène mondiale », cela après plus de 10 ans de LMD à marches for-

cées, 4 années de LRU... Quant à la recherche, c'est évidemment « son organisation qui est dépassée ». « Faiblesses importantes et durables ». Peut-on faire des comparaisons sérieuses ? Voilà un N° spécial de la revue Capital qui fête à sa façon le premier anniversaire « hollandais » ; beaucoup de choses intéressantes dans ce numéro; j'en cite des extraits ci-dessous. Ce qui est sûr est que sur le plan innovation peu importe ce qui est caché derrière le terme pour le moment -, c'est que les USA n'apparaissent nullement en tête mais ce sont, comme il est généralement admis, les pays scandinaves et encore pas tous: Finlande et Danemark, loin derrière; ni empire colonial, ni force de frappe ni force militaire, ni matières premières sauf le pétrole pour la seule Norvège qui est justement à la traine des pays scandinaves cités, cela ne les empêche pas de connaitre dorénavant la crise du capitalisme à leur façon ; en quoi leur propension supposée à « l'innovation » les immunise t-ils? La question ne sera pas posée.

Florange est un cas d'école : on ne peut pas dire qu'il n'y avait pas façon de relancer toute la filière avec une innovation majeure à la clé à savoir la filière ULCOS. On ne peut pas dire que le gouvernement l'ignore ; on ne peut pas dire que la relance de cette filière MOYENNANT DES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX est sans incidence sur l'emploi, la qualification...

« Le capitaliste n'a donc pas intérêt à introduire la nouvelle machine, d'autant plus que cette innovation ne ferait que rendre sans valeur sa machinerie non encore usée » (K. Marx, in Le Capital)...

Décidément oui, il y a des pensées dépassées, mais pas celles dont parle le fameux rapport.

5) Plusieurs conclusions semblent s'imposer à ce stade; la première de toutes est que nous sommes dans un cadre français, le cadre du capitalisme français ; il est ridicule de parler « en général » ; la seconde est que celui-ci cherche en effet à rejoindre à marches forcées ceux de ses semblables dont il semble à la classe dirigeante qu'ils se tirent mieux d'affaire. La troisième est qu'il ne s'agit en aucun cas de sortir de la crise systémique mais de poursuivre la démolition systématique de l'« exception française ». La quatrième est qu'il s'agit d'explorer autant que faire se peut de nouvelles sources de profit rapide. Les « solutions » préconisées sont en totale continuité avec des périodes antérieures : trop d'esprit de service public, trop de secteurs entiers où la « concurrence libre et non faussée » n'est pas la norme. Et il est hors de question que l'investissement du capital soit une exigence ; la



manne est attendue d'une utilisation prédatrice sans précédent du potentiel public qu'on s'emploie à continuer de miner de l'intérieur.

La quatrième est cette tendance lourde qui « sert de toile de fond » ; je ne parle pas de la mondialisation, parce que c'est une évidence, mais pour ce qui est de la financiarisation, non seulement c'est NOUVEAU, aux dires mêmes des auteurs, mais c'est dorénavant le CADRE DE PENSEE, le cadre d'où tout procède. L' « innovation » ne prend sens qu'au travers de ce prisme et des profits escomptés.

En préambule de ce qui suit, voici des extraits sérieux et promis de la revue *Capital*, hors-série avril mai 2013. Commençons par ces extraits de Patrick Arthus, directeur de la Recherche économique chez Natixis (Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du groupe BPCE, deuxième acteur bancaire en France.) Il est raisonnable de penser que ce Monsieur sait de quoi il parle...

« Question. Pourquoi des gains de compétitivité aussi faibles ?

Réponse. Parce que nos entreprises investissent trois fois moins dans l'innovation que leurs concurrentes américaines ou allemandes. Nombre d'entre elles utilisent ainsi les mêmes machines depuis 20ans ; cela explique en partie notre industrie est bloquée sur un niveau de gamme moyen très exposé à la concurrence internationale... (NDR: mais la BCE n'est pas la FED...)

Question. Est-ce par manque de moyens que nos entreprises innovent aussi peu ?

Réponse. En partie mais pas seulement... Etrangement, on constate que celles qui ont suffisamment d'argent pour investir dans l'innovation ne le font pas ou mal.

Question. Quelles sont les causes de cet attentisme ?

Réponse. Elles sont aussi nombreuses que complexes, la déconnexion trop grande notre recherche publique et privée ou encore la taille de nos PME plus petites... MAIS CE N'EST PAS TOUT : lorsque les start-up françaises innovantes atteignent la taille où elles pourraient devenir les Google ou les Facebook de demain (Immatériel, je crois en ton nom), leurs patrons préfèrent dans la plupart des cas les revendre à de grands groupes Pourquoi ? Peut-être à cause de la fiscalité mais aussi par manque d'ambition... J.M. Ayrault ne pourra pas se contenter de crédit d'impôt (sic! en français dans le texte), il devra aussi réfléchir à une réforme de la recherche. »

Plus loin, la même revue sous le titre éloquent « Nos entreprises investissent moins dans la recherche », on trouve les chiffres suivants :

(1) Finlande, 2.70%; (2) Japon, 2.49%; (3) Suède, 2.34%; (4) Danemark, 2.10%; (5) USA, 2.04%; (6) Allemagne, 1.92%; (10) France, 1.38%, APRÈS la Belgique avant la Gde Bretagne, 1.07% (les % sont le rapport R-D/PIB).

On voit déjà ici que le refuge permanent derrière le slogan d'affichage de la « stratégie de Lisbonne », à savoir « faire de l'UE la société de la connaissance la plus compétitive du monde » prend une certaine saveur ; l'aggiornamento a fait place aux cris de guerre annonçant le « miracle économique européen » urbi et orbi. De ce slogan fait pour vendre à des niais l'idée que d'une Union européenne ambitieuse il ne reste rien aujour-d'hui, il serait utile de le noter au lieu de s'y accrocher désespérément...

Le commentaire de l'article est le suivant :

« Alors qu'outre Rhin universités et entrepreneurs (souligné par le rédacteur) travaillent main dans la main au sein de grands instituts spécialisés (Fraunhofer), nos PME tendent à laisser la recherche fondamentale aux grands labos d'État comme le CNRS ».

Plus loin, le « financement des start up s'amenuise ; les investissements dédiés aux start-up ont chuté de 25% depuis fin 2011 ; les business angels ne représentent plus que 35% des sommes reçues par le secteur contre 70 % il y a 4 ans le reste provenant d'organismes publics ».

Le chapitre *Innovation* ne nous en apprendra guère plus que ce qui précède à un détail près : la France compte 34 000 robots, 6 fois moins que l'Allemagne et « *innove moins que ses concurrents principaux* » ; ceci est mesuré par le dépôt des brevets, ce qui au passage donne une DÉFINITION de l'Innovation vue par les experts du capitalisme (ici le n°2 de l'Autorité de la Concurrence).

Karl Marx dans Le Capital écrit notamment : « Alors même qu'un procédé nouveau de production est plus productif et qu'il augmente le taux de la plus-value, il ne se trouve aucun capitaliste pour l'appliquer de bon gré s'il diminue le taux du profit. Mais le plus souvent tout nouveau procédé fournit des marchandises moins coûteuses et permet de les vendre au début au-dessus de leur coût de production et parfois au-dessus de leur valeur. Le capitaliste qui l'exploite empoche donc la différence entre le coût de production de ses marchandises et le prix du marché des autres qui sont produites dans des conditions moins avantageuses, et il profite de ce que le temps de travail moyen nécessaire à la production de ces dernières dépasse celui qui est inhérent à l'application du procédé nouveau. Cependant, la concurrence aidant, celui-ci ne tarde pas à être généralisé et alors commence la baisse du taux du profit, qui va se rapprochant du niveau du profit des autres branches, sans que ce mouvement puisse être contrarié par la volonté du capitaliste ».



Il semble que tout ait été dit et envisagé par Marx. Toutefois, le sujet est important du point de vue des contre réformes en cours dans l'ESR et la curiosité étant un vilain défaut, il n'est pas inutile de nous tourner vers des documents inspirateurs de la politique en cours. Après tout, il est concevable que comme toute théorie celle de Marx doive être « dépassée » (le rédacteur se permet ici un peu d'humour). Nos « penseurs » actuels sont évidemment convaincus que le texte de Marx étant daté, celui-ci est devenu pour l'essentiel obsolète.

Le second document phare est constitué par le rapport du Sénat : http://www.senat.fr/rap/r07-392/r07-3921.pdf, qui date de 2008, et indique :

« Trois facteurs sont susceptibles de concourir à l'augmentation de la productivité du travail : la durée du travail, l'intensité capitalistique et la productivité globale des facteurs (PGF).

La PGF, parfois qualifiée de « résidu inexpliqué » (ou « résidu de Solow »), ne peut s'expliquer que par le « progrès technique » au sens large, dont les déterminants sont essentiellement l'innovation et les progrès organisationnels». Par ailleurs, il apparaît qu'une simple accumulation du capital, fondée sur l'imitation et sans le secours de l'innovation, ne peut soutenir la croissance à long terme que pour les pays en phase de « rattrapage », les moins avancés technologiquement.

D'une façon générale, sans innovation, la croissance à long terme se heurte au mur de la loi des rendements décroissants des facteurs de production, capital ou travail ».

Nous y voilà! Les auteurs s'arracheraient le cœur de se référer au « mur » de la loi de la baisse tendancielle du taux du profit et donc de se référer à Marx, mais passons, (en note les auteurs indiquent comiquement : « La loi des rendements décroissants peut se formuler ainsi : lorsque l'entreprise augmente un facteur de production, capital ou travail, en maintenant l'autre fixe, la production marginale devient forcément décroissante à partir d'un certain seuil »).

Le rapport poursuit : « 3. De la politique de recherche et d'innovation à la PGF ».

a) Rendements croissants et externalités positives

Les travaux de Solow et de Swan, publiés en 1956, ont montré que la croissance économique est déterminée par l'intensité du progrès technique (le « résidu de Solow », supra) et l'accroissement de la population active, facteurs considérés tous deux comme exogènes. La théorie néoclassique met ainsi en lumière l'importance des innovations. Cependant, elle ne prévoit pas qu'une politique économique puisse influencer durablement le taux de croissance de long terme de l'économie, compte tenu du caractère fondamentalement exogène du progrès technique (et de la croissance démographique).

Parce que le progrès technique ne vient probablement pas d'une génération spontanée, des travaux de Romer publiés en 1986 et 1990 - et de nombreuses recherches initiées à leur suite – se sont efforcés de trouver ses déterminants. Ils ont donné le jour aux modèles dits de « croissance endogène», qui allaient légitimer l'action publique. Dans ces modèles, les connaissances conditionnent les innovations et le progrès technique, qui, d'une part, favorisent l'investissement et la croissance en se diffusant à l'ensemble de l'économie et, d'autre part, favorisent l'accumulation des connaissances et de nouvelles innovations, formant un cercle vertueux.

La contrainte des rendements décroissants des facteurs de production (notamment du capital, donc de l'investissement), inscrite dans la théorie néoclassique, peut être surmontée : il est possible de connaître des rendements croissants et donc de débloquer le processus d'accumulation du capital.

Par ailleurs, on observe que certains investissements dans la recherche et l'innovation engendrent des externalités positives, dans la mesure où leurs rendements sociaux (pour l'ensemble de l'économie) sont supérieurs à leur rendement privé (au niveau de l'entreprise). Il en va sûrement ainsi dans les domaines à fort risque ou à fort potentiel, ce qui est le cas :

- de la recherche fondamentale qui, bénéficiant d'un financement public, ne présente aucun rendement privé à court terme, mais dont les résultats sont susceptibles, à terme, de déboucher sur d'importantes externalités positives ;
- de la recherche appliquée, lorsqu'elle débouche sur des connaissances susceptibles de se diffuser largement dans le tissu économique.

On voit déjà dans ce qui précède quelle est l'obsession de nos auteurs, mais la cerise sur le gâteau vient

- « 1. Une économie devenue fondamentalement schumpétérienne?
- a) Croissance et « destruction créatrice »

Parmi les nombreux économistes qui ont cherché à expliquer les cycles économiques, Schumpeter propose une interprétation fondée sur l'identification de vagues technologiques. Il montre qu'un phénomène de «grappes d'innovation» est à l'origine de phases d'expansion comme des récessions qui leur succèdent. Schumpeter a fourni une analyse cohérente des cycles longs dits « de Kondratieff», qui seraient chacun le résultat d'innovations majeures.

L'activité cyclique se déroule ainsi : la phase d'expansion s'explique, sous l'effet des grappes d'innovation, par les profits qui engendrent une hausse des investissements tandis



qu'émerge une demande nouvelle. Ensuite, par un phénomène d'imitation et dans un contexte d'extinction des situations monopolistiques, survient une saturation des marchés et une baisse du rendement de l'investissement, suivies d'une réduction de l'investissement et d'une baisse de l'activité. La crise ne peut être dépassée que par d'autres vagues d'innovations, avec de nouvelles productions qui succèdent aux anciennes. La croissance, par-delà les cycles, est donc consubstantielle à un processus de « destruction créatrice».

L'apparition et la diffusion des innovations dépendent en amont de la propension de l'entrepreneur à prendre des risques, de la recherche en vue de favoriser l'émergence d'inventions susceptibles d'être exploitées, et du crédit. La dépression correspond à une période de remise en cause de structures productives devenues surdimensionnées, de désendettement et de gestation de nouvelles innovations. La durée de chaque cycle dépend de l'importance des innovations et de leurs effets d'entraînement.

En somme, le progrès technique n'est pas un flux continu, mais il se diffuse de manière périodique par vagues à partir de certains secteurs et certains lieux ».

On notera que, dans cette représentation, le moteur de l'innovation n'est pas la concurrence, mais la perspective de réaliser temporairement, dans une situation de monopole, des surprofits justifiant les risques encourus.

De ce qui précède résultent plusieurs conclusions.

- La soi-disant « théorie » de l'Innovation n'est marxiste que de la cuisse droite tendance Groucho.
   On ne peut d'aucune façon se référer à Marx pour valider ce qu'on pense en tirer.
- Ladite soi-disant « théorie » n'est rien d'autre qu'une n-ième tentative de s'extraire des lois immanentes gouvernant le cœur du fonctionnement du capital.
- 3) Si on veut légitimer les réformes en cours, poursuivies avec obstination à droite comme au PS, il est évident qu'il est utile de se prévaloir de prétendus penseurs, lesquels à l'évidence « dépassent Marx ». Ceci n'est pas nouveau. C'est autre chose que de croire à leurs balivernes à prétention théorique.

- 4) Tout ce qui précède le prouve sans équivoque : l'obsession de l'innovation en France n'est en rien une recherche de réponse à la crise du capitalisme et ne peut en aucun cas être comprise de cette manière.
- 5) Au demeurant, on se tromperait profondément en pensant que la classe dirigeante française cherche une issue à la crise du capitalisme. Après avoir raillé ceux qui l'ont annoncée bien avant qu'on en suspecte la profondeur, elle en a fait aujourd'hui mais depuis des années, un élément permanent du paysage économique, social, culturel, et politique ; après avoir hésité, des idéologues fer de lance, comme A. Minc, ont fait de la crise le mode de vie même du capitalisme. Au plan politique, c'est un ajustement de Lampedusa (le Guépard) : puisque c'est le mode d'existence du capitalisme, le changement est devenu une banalité et cesse d'être un enjeu de classe quant à son contenu.
- 6) Quant à la « destruction créatrice », ses implications quotidiennes sont suffisamment claires pour qu'on ne passe pas de temps à élucubrer sur cette expression qui se veut dialectique, une dialectique qui dépasse Marx, s'il vous plaît, et qui n'est rien d'autre qu'un oxymore pour salons.

Rien de ce qui précède ne permet cependant de considérer sans plus ample examen ce qui se cache derrière l'insistance marquée pour le thème de l'« innovation »; même si les « théories » qui sous -tendent le discours n'ont évidemment aucun lien avec la pensée de Marx, et même si le rédacteur considère qu'il s'agit d'une fumisterie, il y a bien un projet qui sous-tend ce discours et un projet qui ne peut pas être le pur produit des hallucinations de pseudo penseurs ; pour penser ce qui se cache derrière ce discours, beaucoup d'éléments se trouvent dans les extraits déjà mentionnés.

Nous y reviendrons dans la seconde partie de cette étude où nous poserons un ensemble de questions relatives à la construction d'une politique de gauche pour la recherche s'émancipant des obsessions du profit de rapine, des dogmes de « la » science économique et qui contribue à sa façon irréductible à L'humain d'abord.

### propos des USA

Voici des propos, venus de personnes autorisées!, qui montrent bien que l'idée d'une « reprise » tirée par les USA (a fortiori par l'Allemagne) est un mensonge éhonté et, au-delà, que la catastrophe n'est pas derrière nous ; ceux qui parlent là ne sont pas des clowns...

O.Gebuhrer

# Extraits de *Money news* journal économique américain

Donald Trump : « Nous en sommes à 16 milliards de milliards de \$ de dette et bien avant d'en venir à bout celle-ci explosera vers les 22 milliards de milliards ; les États-Unis ont cessé d'être un pays riche ; la dégradation des possibilités de crédit est de ce fait inévitable ».

Ce n'est pas le seul aspect : « Le chiffre du taux de chômage officiel de 8.2% n'est pas la réalité ; le chiffre réel est plus proche de 15 ou 16% avec des estimations qui vont jusqu'à 21% ».

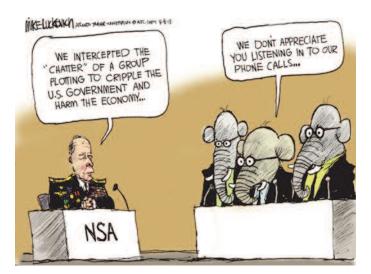
Robert Wiedemer: « Les chiffres sont clairs: on va vers 50% de taux de chômage, une chute des marchés financiers de 90%, et une inflation de 100% par an. Vous voyez, la médecine est devenue le poison. La thérapie du sauvetage financier mise au point par Washington a misérablement failli ».

**Donald Trump** est l'une des immenses fortunes des USA (et mondiale) ; sa vie privée est une succession de scandales retentissants, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse.

L'autre intervenant, **Robert Wiedemer**, est directeur de Absolute Investement Management, firme centrée sur le management macro-économique de la finance.

Spécialiste de « l'économie de la bulle », il a écrit plusieurs livres et considère que l'économie des USA est assise sur 6 bulles financières ; l'éclatement de 4 d'entre elles a été à l'origine de la première grande crise mondiale de 2008 et les deux qui restent plongeront le monde dans la dépression.

Robert Wiedemer est l'un des rares macro-économistes à avoir prédit la première crise et son scénario s'est révélé d'une parfaite exactitude. Ses prévisions furent tournées en dérision.



NSA : « Nous avons intercepté la conversation d'un groupe qui complote de paralyser le gouvernement et mettre l'économie sur le flanc » Les Républicains : « Nous n'apprécions pas votre écoute de nos conversations téléphoniques »

NSA: National Sécurity Agency (Agence nationale de la sécurité)



images tirées du journal satyrique Caglepost (USA)





### **Enzo Traverso**

### Où sont passés les intellectuels?

#### éditions Textuel

Voilà un livre d'un auteur vraiment de gauche que malheureusement on ne peut que critiquer. Faut-il le lire ? Est-il utile ?

C'est un rapide tour d'horizon sous la forme d'un entretien ; il est très accessible, court et bien écrit. Il ne fait aucun doute qu'il servira de référence, tant les écrits significatifs sur ce sujet difficile font défaut.

On peut le rejoindre sur nombre d'aspects critiques ; sur les revirements des convertis au libéralisme le plus échevelé ; sur les postures comme celles d'un Bernard Henry Lévy et beaucoup d'autres.

Pourtant l'ensemble n'entraine pas l'adhésion. Le voyage en traditions intellectuelles en Europe est utile et bien documenté (notamment sur ce qui distingue la France et l'Allemagne).

Mais pour l'auteur, la crise des intellectuels et, en fait, de la pensée alternative est, semble-t-il, le seul produit de l'effondrement soviétique et par contre-coup du « marxisme » en tant que référentiel. Même à ce sujet il y aurait beaucoup à dire. Dès 1968, le courant libertaire-libéral avait pris son essor.

La crise systémique est quasi-absente. C'est l'un des gros points d'interrogation. Mais, plus globalement, la crise de civilisation elle-même est peu convoquée. Penser la complexité du monde n'est pas une mince affaire et il n'y a pas de court chemin dans ce sens.

Ensuite, la véritable scission opérée par l'auteur entre intellectuels « organiques » au sens gramscien et les autres est un autre problème. Il ne fait aucun doute que les tenants du capitalisme se sont préoccupés de leurs intellectuels organiques et que, qu'ils penchent un samedi sur 4 à gauche ou qu'ils soient franchement à droite, ceux-là sont à l'œuvre quotidiennement dans les médias. Mais la question se pose de la pertinence de ce concept à gauche. Les partis communistes occidentaux en Europe le caressèrent un temps, mais il était facile de glisser de « organique » à « officiel ». Mais surtout, les profonds bouleversements planétaires ne semblent pas être un terrain rêvé pour ce type de conceptualisation.

Quant aux partis communistes, ce sont les grands absents du livre... Sauf pour les pigûres de rappel.

Et l'alternative à la sauvagerie ? On la cherchera vainement, sauf à se réfugier vers des catégories qui ont leur pertinence, comme celle de « biens communs de l'humanité ».

La pensée révolutionnaire a de quoi faire et peu à craindre pour le moment d'être doublée à gauche.

retrouver notre journal et bien d'autres articles en ligne sur esr.pcf.fr

UN SITE POUR S'INFORMER, RÉAGIR, PARTICIPER!

Parti communiste français 2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris

site: www.pcf.fr

webtv: www.alternatv.fr

### Fête de l'Humanité 2013

au stand de la fédération de l'Essonne avenue Léo Ferré, près de la scène Zebrock

### SAMEDI 14 SEPTEMBRE - 15H

Débat organisé par la commission nationale Enseignement supérieur/Recherche :

# Les enjeux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la réforme territoriale

Quels objectifs pour l'enseignement supérieur et la recherche dans une réforme territoriale qui instaure concurrence entre les territoires, pilotage autoritaire des collectivités et des établissements et mainmise de la finance ?

Quelles propositions pour une démocratie renouvelée dans ce domaine ?

Avec **Anne Mesliand**, membre du Conseil national du PCF en charge du secteur *Enseignement supérieur et Recherche* conseillère régionale en PACA, groupe Front de gauche

### **DIMANCHE 15 SEPTEMBRE - 14H**

Débat organisé par la section Fac Orsay :

Quelle place pour les citoyens autour des enjeux scientifiques et techniques ? Intervenants à la tribune :

Annick Jacq, animatrice du groupe Sciences et démocratie à Espace-Marx Michèle Descolonges, présidente de l'association Science Technologie Société Hélène Langevin, responsable de l'Union rationaliste (à confirmer)

